

à lire

Recherche forestière

Au Québec, il existe présentement une dizaine d'organismes qui se préoccupent directement de la recherche et du développement forestiers. Selon le Conseil de recherche le rôle des divers groupements devrait être précisé.

page B-5

La CSD et l'amiantose

Les manifestations de l'amiantose peuvent même apparaître en dedans de cinq ans dans la carrière des mineurs, selon un rapport préliminaire présenté devant 600 membres de la CSD réunis, hier, en congrès à Québec.

page A-11

C'est la faute aux maires

Armand Trotter, président de l'exécutif de la CUQ, attribue aux maires la responsabilité de l'insatisfaction des conseillers municipaux à l'égard de la CUQ comme démontrée, hier, par un sondage du SOLEIL.

page A-3

les arts



Prix d'Europe

Denis Bédard, claveciniste de Québec, a remporté hier le Prix d'Europe 1975. Il reçoit du même coup une bourse de \$8,000 pour poursuivre ses études à l'étranger.

page A-15

Payette animera "Le 60"

Pierre Nadeau quitte "Le 60" mais l'émission lui survivra pendant l'été et l'automne prochain, suivant le même esprit mais à la suite de quelques modifications de forme. Il est officiellement acquis que André Payette animera cette émission.

page A-17

Trident

Les Affaires culturelles accordent \$300,000 au Trident pour l'aider à consolider son organisation et lui permettre de présenter sa saison 1975-1976 tel que prévu.

page A-16

sommaire

A Québec aujourd'hui	A-16
Annonces classées	C-2 à C-12
Arts et lettres	A-14 à A-16
Bandes dessinées	C-13
Bridge	C-11
Consommation	A-10
Décès	C-15
Economie-finances	B-5 à B-7
Feuilleton	C-9
Horoscope	C-12
Mot mystère	C-2
Mots croisés	C-8
Patron	C-7
Sport	B-1 à B-4
Télévision	A-17

météo

Le temps se couvre et il pleuvra dans la région de Québec, aujourd'hui. De la pluie également ailleurs dans l'Est du Québec. Demain, à Québec, temps nuageux, alors que ce sera ensoleillé sur la Côte-Nord et en Gaspésie.

Détails, page C-15

N'en déplaise à Ottawa, Mailloux entend améliorer le transport maritime au Québec

Par Pierre CHAMPAGNE

Le ministre des Transports de la province de Québec, M. Raymond Mailloux, a "son voyage". Devant l'indifférence du gouvernement fédéral face au problème du transport maritime, il a décidé de prendre ses responsabilités et d'assumer lui-même la mission qu'il s'est donné d'améliorer la politique du transport maritime

dans les limites de la province de Québec, même si cette responsabilité a toujours relevé du Fédéral.

C'est ce qu'il a déclaré, hier soir, lors du lancement d'un livre intitulé "Les ponts du Québec" qui couronnait le congrès de l'Association des constructeurs de routes et de grands travaux du Québec. "Peu importe les conséquences".

Dans un premier temps, a déclaré M. Mailloux, nous avons nationalisé les traversiers qui opéraient dans les limites de la province. Dans un deuxième temps, le Québec entend aujourd'hui prendre ses responsabilités en ce qui regarde l'amélioration des quais qui servent aux traversiers appartenant déjà au gouvernement du Québec. Dans un troisième temps, le gouvernement verra à investir les

sommes nécessaires au fonctionnement des ports qui ne relèvent pas nécessairement du Conseil des ports nationaux mais qui ont un rôle à jouer dans l'économie de la province. Dans ce cas particulier, le ministre des Transports du Québec a donné comme exemple le port de Tadoussac qui, pendant des semaines, a servi de port d'appui au port de Québec durant la grève des débardeurs. C'est toute la

politique portuaire du Québec qui est ainsi résumée.

"Nous sommes prêts à prendre la responsabilité des installations portuaires qui ne servent pas aux traversiers à condition que le Fédéral nous donne l'argent qui nous est dû sur ce plan budgétaire" a déclaré le

(Suite à la page A6, 5e col.)

Face au rapport Cliche

La CEQ se ravise

par Léonce GAUDREAU
 envoyé du SOLEIL

MONTREAL — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a donné hier son "accord général" sur le rapport Cliche et a rejeté du même coup, par une forte majorité de 82 voix contre 24, une motion visant à destituer de son poste de premier vice-président de la CEQ Guy Chevette pour son travail à la Commission Cliche.

Il s'agit là d'un revirement important de l'attitude adoptée à son dernier Conseil général, tenu à Sherbrooke en mai dernier et qui avait condamné ce rapport d'enquête sur l'industrie de la construction pour son caractère anti-syndical dans la grande majorité de ses recommandations.

Même si la CEQ a jugé que l'une des recommandations du rapport portant sur la "présomption de culpabilité" faite aux travailleurs dans le cas de grèves illégales était foncièrement condamnable — parce qu'elle "ouvre la porte à la répression" — et qu'elle a émis des réserves sérieuses sur d'autres recommandations, cette centrale a préféré adopter une attitude nettement positive face à ce rapport.

Elle insiste plutôt sur la nécessité de faire des pressions sur le gouvernement pour qu'il adopte rapidement les recommandations devant assurer aux

travailleurs de la construction une sécurité d'emplois et de revenus, une sécurité physique et diverses autres mesures de cette nature.

Ceci étant acquis, la CEQ a cependant condamné sévèrement le gouvernement, et principalement les ministres Jérôme Choquette et Jean Cournoyer pour avoir laissé dégrader les conflits, d'avoir favorisé l'infiltration de certains syndicats par des bandits; elle a réclamé la démission du ministre Jean Cournoyer qui a été, selon elle, le "centre-moteur de la corruption des relations de travail dans ce secteur".

C'est finalement la position du bureau national qui a dominé hier à l'occasion de cette assemblée spéciale du Conseil national de la CEQ, l'instance suprême entre les congrès. Le Comité d'action sociale (CAS) de la CEQ, connu pour ses positions de gauche, avait fait les critiques les plus dures sur le rapport Cliche. Ses représentants et tous les tenants de son école de pensée ont maintenu hier leur condamnation ferme du rapport mais ils se sont ravisés sur la motion de destitution de Guy Chevette, estimant qu'elle était inopportune.

À la lecture du rapport préparé par les dirigeants de cette centrale, la CEQ donne nettement l'impression d'avoir adopté une approche plus

pragmatique qu'auparavant, rappelant dans des termes à peine voilés à son aile gauche "marxiste" qu'en acceptant la participation de Guy Chevette à la Commission Cliche (à la demande même de la FTQ et de la CSN), il fallait s'attendre que celle-ci propose

forcément des réformes dans le cadre du système capitaliste actuel.

Mais les dirigeants insistent pour qu'on fasse la distinction entre le rapport lui-même et l'utilisation abusive et répressive qu'en fait le gouverne-

ment. Sans aller jusqu'à qualifier de "naïfs" les commissaires, ils se de-

(Suite à la page A6, 4e col.)

Autre nouvelle à la page A-3

La Somalie hériterait de dindes de la Québec Poultry

par Jean-Claude PICARD

Le gouvernement québécois étudie actuellement la possibilité de fournir de l'aide alimentaire à la Somalie en lui expédiant environ un million de livres de dindes congelées.

Ce projet, en apparence anodin, prend une signification particulière du fait qu'environ 80% de ce stock de dindes proviendrait de Québec Poultry où sévit depuis trois mois un conflit de travail impliquant plus de 1,000 travailleurs.

Selon les renseignements obtenus par LE SOLEIL, ce projet aurait pris naissance il y a quelques mois alors que le Québec, par l'intermédiaire de son bureau au Liban, aurait été l'objet d'une demande d'aide alimentaire de la part de représentants de la Somalie, où sévit actuellement la famine.

Cette aide était destinée à des groupes de réfugiés campés dans des réserves de fortune à plusieurs points du pays.

Cette demande de la Somalie tombait à point puisqu'un important stock de dindes (évalué à près de 7 millions de livres) encombre actuellement le marché québécois.

Ce stock, supporté à 80% par Québec Poultry, compterait d'ailleurs

(Suite à la page A6, 5e col.)



Il ne manque rien

Miroir cassé, sel répandu, chat noir passant sous une échelle... tout est là en ce vendredi 13 juin 1975. Mais c'est aujourd'hui! Eh ouï! alors ne prenez pas de risques: décrochez vos miroirs, cachez vos salières et teignez votre chat (s'il est noir évidemment), surtout si vous êtes superstitieux et croyez à toutes ces histoires.

Une entrevue avec Jean Cournoyer (2)

La FTQ pourra, comme en 1973, signer seule une convention collective

par François DEMERS
 et Léonce GAUDREAU

Le gouvernement québécois n'a pas l'intention de modifier la loi 9 et de porter à 75 pour 100, comme le recommandait le rapport Cliche, la majorité nécessaire pour une entente dans l'industrie de la construction.

Cela signifiera, à toutes fins pratiques, que la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) pourra — comme elle l'avait fait en 1973 après l'adoption du bill 9 — signer une convention collective s'étendant au

reste de l'industrie de la construction, même si la CSN... ou la CSD n'est pas d'accord.

Dans une entrevue accordée cette semaine à deux journalistes du SOLEIL, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer a affirmé catégoriquement que son opinion était faite à ce sujet.

Pas question d'annuler la loi 9, qui a pourtant fait l'objet des plus vives critiques de la part de la Confédération des syndicats nationaux et, par la suite, de la Commission Cliche.

"Le bill 9, pour moi, c'est encore la méthode d'avoir une solution aux problèmes de la construction."

Ce qui importe pour le ministre du Travail, a-t-il ajouté, c'est de faire en sorte que les gens de la construction aient une nouvelle convention collective en 1978 après l'expiration du décret.

Le ministre Cournoyer a par ailleurs révélé au cours de cette entrevue deux informations d'importance, relatives au rapport Cliche:

• Les bureaux d'embauche syndicaux seront très certainement fermés et, tant l'administration que l'adoption de normes de priorité d'embauche seront faites par le nouvel Office de la construction. La seule distinction, de taille, qu'il fait c'est le moment où le changement se produira. La Commission Cliche fixe au 1er janvier 1976 le changement de régime de placement, tandis que le ministre laisse entendre que ça pourrait prendre beaucoup plus de temps que cela;

• Dans sa nouvelle loi 24, modifiant le Code du travail, le ministre

propose la présence d'un représentant (arbitre) de son ministère pour la tenue des votes secrets de grève.

La majorité

La loi 9, adoptée en 1973 pour reconnaître une entente collective faite entre la FTQ et un groupe d'employeurs de la construction, ramenait à la majorité simple (50%) le pourcentage de représentation patronale et syndicale pour conclure une entente.

(Suite à la page A6, 1re col.)

Tordeuse des bourgeons: aucun arrosage dans le sud-est du Québec

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Aucun arrosage n'est prévu cette année dans les circonscriptions de Beauce-Nord, Beauce-Sud, Lotbinière, Frontenac et Mégantic-Compton dans le cadre du programme de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

C'est ce qu'a fait savoir au député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, le ministre des Terres et Forêts, M. Kevin Drummond.

Cette politique de non-intervention, souligne M. Drummond, résulte du fait que l'évolution de cette épidémie dans ces régions ne satisfaisait pas aux critères

établis par le ministère. Les territoires traités cette année ont en effet subi au moins une année de défoliation grave ou tout au moins modérée.

Ce qui, d'après le ministre des Terres et Forêts, n'est pas le cas des forêts de ces cinq régions du Sud-Est du Québec. Elles n'ont subi, l'an

dernier, en très grande partie, que des défoliations légères, à l'exception de quelques îlots de défoliation modérée ou grave, comme ce fut le cas dans la circonscription de Mégantic-Compton.

Devant une telle décision, M. Fabien Roy est d'avis "qu'il est déplorable que le ministère des Terres et Forêts n'ait pas prévu, cette

année, une intervention pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les cinq régions du Sud-Est du Québec".

Il est à se demander, dit-il, si le gouvernement par ses hésitations et sa politique de laisser-faire ne sera pas pour les propriétaires de boisés de ces régions une pénalité, qui leur coûtera des dizaines de millions de dollars.

La mise en marché annuelle du bois de pulpe et de sciage représente des revenus de l'ordre de \$10 à \$15 millions pour ces régions. C'est ce qui a décidé M. Fabien Roy à faire des démarches auprès du ministre Kevin Drummond pour que celui-ci ne ferme pas les yeux sur cette épidémie qui risque de tout détruire.

Afin que le ministre Drummond change sa décision, et devant la gravité de la situation, le député Fabien Roy invite tous les conseils municipaux, les organismes intéressés et mouvements spéciaux à faire des pressions auprès du gouvernement, pour une intervention immédiate de la part du ministère des Terres et Forêts.

Tarifs réduits pour le transport des personnes âgées à Montréal

MONTREAL (PC) — Les personnes âgées habitant le territoire de la Communauté urbaine de Montréal pourront désormais obtenir huit billets pour \$1 pour voyager par le métro ou en autobus. Telle est la bonne nouvelle annoncée officiellement, jeudi, par le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, et le premier ministre Robert Bourassa. Toutes les personnes de 65 ans et plus bénéficieront de cette décision.

Une telle mesure entraînera des déboursés additionnels de l'ordre de \$1,700,000 pour la CUM. Mais le gouvernement de Québec assumera la moitié du coût de cette nouvelle mesure sociale, en accordant une subvention spéciale de \$880,000 à la CUM.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal avait réclamé, il y a deux mois, la gratuité du transport en commun pour les personnes

âgées. Le président Hanigan a déclaré que la nouvelle réduction n'est pas la gratuité complète, mais presque. Le coût de ces billets sera maintenant de 10 cents. Déjà, l'an passé, la CUM avait baissé de 30 cents à 20 cents le prix de ses billets pour les vieillards.

Si le conseil de la CUM entérine la décision du comité exécutif, la nouvelle réduction entrera en vigueur le 1er août et profitera à

environ 137,500 personnes de 65 ans et plus, sans distinction, qu'elles soient ou non bénéficiaires du revenu supplémentaire garanti.

Les membres du conseil de la CUM rendront leur décision à ce sujet le 18 juin. Mais tout indique qu'elle sera favorable, étant donné que récemment le maire Jean Drapeau, au nom du Parti civique, a donné son accord de principe à cette réduction des tarifs.

\$5.5 millions pour l'assainissement des eaux

(PC) — Une subvention de \$5,500,000 vient d'être accordée par le gouvernement du Québec au Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain pour le travail effectué en vue de l'épuration des

eaux de la région de la Communauté urbaine de Québec.

Dans un communiqué remis à la presse hier, le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, mentionne que le BAEQM

vient de terminer la construction de deux égouts collecteurs et a entrepris celle de deux diffuseurs devant canaliser ces eaux usées dans le fleuve. Ces travaux doivent être terminés au début de 1978.

Double meurtre à Montréal

Montréal (d'après PC) — Michel Blass, 31 ans, et Yves Tremblay, 44 ans, de même que trois autres personnes, dont une femme, subissent présentement un interrogatoire serré de la part de la police de la Communauté urbaine de Montréal à la suite du double meurtre perpétré hier à la brasserie Iberville.

Forget, 28 ans. Depuis le début de l'année, il y a eu, à part les deux d'hier, 60 meurtres dans la métropole.

Selon la police, c'est une guerre féroce que se livrent deux groupes de trafiquants de drogues. Les deux bandes seraient issues des Devil's Disciples.

Les assaillants ont fait irruption dans la brasserie vers 1h30 du matin et ont abattu à bout portant leurs rivaux.

Les policiers ont révélé que la lutte entre ces deux bandes a débuté le 19 janvier dernier lorsque le cadavre criblé de balles de Philip Beereens, 19 ans, a été découvert dans son appartement de Ville d'Anjou. Le jeune homme était un acolyte de Gilles Forget.

Selon la police, c'est à la suite de fouilles répétées dans des maisons privées et des immeubles à logements que les suspects ont été mis aux arrêts.

Hé!
NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN,
C'EST CHEZ MODERN PLYWOOD LTD. QUE
VOUS TROUVEREZ CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

TOUJOURS A PRIX D'AUBAINES!

<p>FOAM ISOLANT 1re qualité \$77.00</p> <p>TEINTURE OLYMPIC Red Wood \$875.00</p> <p>TOILETTE COMPLETE avec siège \$42.00</p> <p>CEBRE AROMATIQUE Planche, paquet de 42 pl. ca. \$15.00</p> <p>PLANCHE EMBOUTYEE 6' 2' x 4' x 8' \$140.00</p> <p>INSULTING 75' M.P. \$75.00</p> <p>INSBOARD 1/2" 79' M.P. \$79.00</p> <p>RUSTICO 1 gal. \$72.00 5 gal. \$319.00</p>	<p>TAPIS OZITE Econo \$2.09 v.g.</p> <p>CRAMPEUSE ARROW T-55 \$10.95</p> <p>RIFFE 1/2" 4' x 8' \$475.00</p> <p>BRIQUE 2-BIG Rouge antique \$3.95</p> <p>ETRIILLE 2' x 8' 24.00 ch.</p> <p>CEBRE A CLOTURE 4' x 4' x 8' \$2.95 ch.</p> <p>ARBORITE 2 x 4, 3 x 8, 4 x 8 à compter de \$3.25</p> <p>SPECIAL COLORLOCK et autres # 1 à compter \$295.00 M.P.</p>
--	--


Nous faisons la livraison à l'extérieur également
LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Aussi matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'aubaines.

MODERN PLYWOOD LTD.
1205, Courcellette - Ville de Bélair - Tél.: 842-1911
• Taxe fédérale incluse • Ouvert jeudi et vendredi soir

PERREAULT INTRODUIT les chemisiers 'nostalgie'

Nostalgiques des années 50, le chemisier tout coton signé Cacharel. Imprimé façon rétro. Fait en France et exclusif.

MAINTENANT OUVERT



LA MODE A PLACE STE-FOY

PERREAULT
Place Ste-Foy



Les compléments d'un jour de fête

Le short "de brousse" en canevas tout coton naturel. Plis dans la ceinture à patte boutonnée. Porte les revers \$20.



Les "survêtements" en tricot de coton ouatiné. Le sweatshirt à capuche et poche tunnel devant \$10. Son pantalon en pareil à jambes zippées au bas \$8.



La trousse de cuir véritable tout souple. Voyage bien \$16. Les fameux extraits subtils de Kanon: la cologne \$9, l'après-rasage \$7.



D'Angleterre, le cardigan à grand col châle. Tout laine shetland. Léger et chaud. Naturel ou bleu glacier. Notre exclusivité \$45.



La chemise à porter sous la saharienne. Col à pointes courtes à replier sur le premier. En fin coton et polyester \$14.



Son maillot de bain tout tricot de polyester poids plume. Vite sec. Rayures en relief sur les côtés. \$6.50.



Le t-shirt ouvert en pointe croisée. En fine maille aérée (mi-coton, mi-polyester). Col et bas de manches rayés sur blanc \$13.



La chemise habillée Hathaway en coton peigné et polyester. Sans repassage. Rayures colorées sur blanc cassé. \$19.

SIMONS
le trente et un®
pour hommes place ste-foy



M. René Laflamme, inspecteur fédéral de viande, a montré aux membres de la Ceko le sceau "Canada Approuvé" que les inspecteurs doivent apposer sur les carcasses.

Le sceau "Approuvé Canada" voit son prestige attaqué

MONTREAL (D'après PC) — Même si peu d'entreprises ont été prises en flagrant délit, la législation actuelle du ministère fédéral de l'Agriculture ouvre la porte à des fraudes gigantesques à travers tout le pays quant à la classification des viandes et à l'utilisation du sceau "Approuvé Canada". Telle est la conclusion que l'on doit tirer, par suite des témoignages entendus hier devant la Commission Dutil sur le crime organisé au Québec.

Un agronome du ministère fédéral de l'Agriculture, M. René Laflamme, et un inspecteur provincial des aliments et produits agricoles, M. Jacques Boulet, ont démontré comment certaines entreprises pouvaient et avaient utilisé frauduleusement les estampilles de classification de la viande selon la qualité.

Concernant le fameux sceau "Approuvé Canada", M. Boulet a cité le cas d'un abattoir non inspecté au Québec qui avait réussi pendant au moins un an à marquer ses viandes du sceau de qualité fédéral en utilisant deux fausses estampilles fabriquées avec des poignées de porte. Le pot-aux-roses a été découvert par M. Boulet lorsqu'il a constaté que les fausses estampilles comportaient des erreurs linguistiques. Ainsi, au lieu de "Canada Approuvé", les estampilles marquaient "Canada Approuve" et "Canada Approuved".

Le propriétaire de l'abattoir en question, un certain Nadeau, de la

région de Saint-Joseph-de-Beauce, a été condamné à une journée de prison et à \$3,000 d'amende. Pourtant, pendant un an, le commerçant a alimenté à prix fort trois boucheries de Québec.

Chez Bruno Saint-Louis, de Saint-Sylvaire, un autre abattoir de catégorie "B", l'inspecteur Boulet et ses confrères ont trouvé le 28 mai dernier une petite boîte renfermant un millier d'étiquettes permettant d'indiquer que la viande vendue provenait d'un abattoir inspecté par le gouvernement fédéral.

Au même endroit, on a trouvé 125 boîtes de boeuf désossé provenant d'animaux morts ou malades. Tout cela était destiné aux consommateurs de Trois-Rivières. En somme, sans la saisie, ceux-ci auraient mangé de la charogne "Approuvé Canada".

Au début de son témoignage, M. Boulet a rappelé, à la demande du procureur de la Commission qu'au Québec, qu'il n'y a que 37 abattoirs de catégorie A, inspectés par le ministère provincial de l'Agriculture, alors que les abattoirs non inspectés, de catégorie B, sont au nombre de 400.

Pour sa part, M. Laflamme a expliqué qu'après l'abattage et l'inspection du sceau "Approuvé Canada", il existe une autre étape d'inspection, celle de la classification de la viande.

Fabien Roy
Le député de Beauce-Sud, M. Fa-

bien Roy, a réclamé, hier soir, l'emprisonnement de ceux qui contribuèrent de nouveau à "faire manger de la viande avariée aux Québécois".

Il a, du même coup, invité le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, à avoir "assez de fierté, de dignité et de valeur" pour démissionner, faute de n'avoir pas empêché la consommation de charogne au Québec.

L'opposition a d'ailleurs profité de la présentation de six projets de loi sur l'agriculture pour faire le procès du ministre Toupin et de ses politiques agricoles.

De son côté, le député libéral d'Anjou, M. Yves Tardif, a rappelé que seulement 3,5 millions de livres de viande avariée étaient vendues au Québec, quantité représentant un tiers de 1 p.c. de la consommation totale de 900 millions de livres par année.

"Si l'on calcule qu'une personne consomme annuellement 152 livres de viande par année, cela ne représente qu'une demi-livre par personne, par année", a dit M. Tardif.

Avant M. Roy, le porte-parole du Parti québécois, M. Lucien Lessard, député de Saguenay, a reproché au ministre Toupin de ne pas avoir agi contre la vente de la charogne, bien qu'il était au courant de la situation. "A moins d'être sourd comme un pot et aveugle comme une taupe, en plus d'être amnésique, le ministre était au

courant de la situation", a dit M. Lessard.

Confiscation

La division des aliments du Service de l'assainissement de l'air et de l'inspection des aliments de la Communauté de Montréal a confisqué les viandes et aliments entreposés et mis en marché par les compagnies Reggio Food Inc., Corvin Meat Market et les deux Marchés Richard, propriété de M. Richard Nantel.

La CUM a interdit aux quatre entreprises de fabriquer, garder ou vendre de la viande ou des produits de viande sur l'ensemble du territoire de la CUM. Elle leur a retiré le sceau d'approbation qu'elles détenaient de la division des aliments et a dépêché sur place des inspecteurs afin que la confiscation, le rappel et la destruction de marchandises visées s'effectue immédiatement.

Accusations

Enfin, des accusations seront portées contre des commerçants de Montréal qui ont livré plus d'une tonne de viande "illégalement" saisie dans les comtés de Leeds, Grenville et Lanark.

Le Dr John Hodgkinson, chef inspecteur des services de santé de cette région, a précisé que ces accusations portées en vertu de la loi sur la salubrité publique, seront portées d'ici deux semaines. L'identité du fournisseur n'a pas été révélée.

Trottier jette le blâme sur les maires

Par Louis TANGUAY

Le président du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec, M. Armand Trottier attribue principalement aux maires de la région le fait que les conseillers de leurs municipalités soient aussi insatisfaits et se disent aussi mal informés des activités de la Cuq.

D'abord, dit-il, les maires ont toujours eu tendance à faire porter par la Cuq le poids de tous les péchés du monde, en créant notamment autour d'eux un consensus sur le fait que ses opérations sont trop onéreuses.

D'autre part, le conseil d'administration formé par les maires n'a jamais accepté de doter la Cuq de meilleurs outils de communication.

L'organisme a pourtant essayé de faire tout ce qui était possible dans le cadre de ses disponibilités techniques et financières pour informer les élus et leurs contribuables.

M. Trottier n'est par conséquent aucunement surpris de l'insatisfaction des conseillers. "C'est plutôt le contraire qui aurait été surprenant", dit-il, en ajoutant que lui-même n'est pas satisfait non plus du rôle restreint joué par son organisme, en raison du manque d'appui des maires.

Par contre, il s'est dit surpris de voir qu'autant de conseillers demeurent favorables à une structure régionale quelconque, malgré tous ses détracteurs.

M. Trottier commentait, au cours d'une interview, hier midi, les résultats d'un sondage fait par LE SOLEIL auprès des conseillers des municipalités membres de la Cuq, en début de semaine, et publié dans nos éditions d'hier.

Les principales conclusions de cette recherche sont que, dans une proportion de 73 pour 100, les conseillers sont insatisfaits de la Cuq, mais qu'ils désirent, dans une proportion de 58 pour 100, conserver un organisme quelconque pour s'occuper de diverses questions d'intérêt régional.

De son côté, le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne n'a pas voulu commenter immédiatement les résultats de ce sondage, préférant attendre de les avoir scrutés en détail et se réservant le choix de faire connaître ou non ses commentaires aujourd'hui.

Par ailleurs, M. Trottier trouve impensable que les conseillers se prononcent pour un retour à l'entreprise privée dans le domaine du transport en commun.

Cette attitude face à la CTCUQ illustre particulièrement leur manque d'information au sujet des affaires régionales puisqu'il a été démontré que l'opération d'un réseau privé d'autobus dans certains secteurs serait

non rentable et devrait nécessairement être subventionnée d'une façon ou d'une autre.

Chevrette maintenu en poste

par Léonce GAUDREAU
Envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Comme il était prévisible, le Conseil général de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) a rejeté hier par une forte majorité de 82 voix contre 24 et cinq abstentions une motion de destitution contre son premier vice-président Guy Chevrette.

La motion avait été présentée par le président de l'Association des enseignants des Vieilles-Forges (Trois-Rivières), M. Raymond Johnston, à l'occasion d'une assemblée tenue en mai dernier à Sherbrooke.

Avec l'aide du bureau national de la CEQ, et même du Comité d'action sociale (CAS) de cette centrale, le commissaire Guy Chevrette n'a pas eu de difficultés à faire battre cette motion.

Guy Chevrette demeure donc, pour le moment, vice-président de la CEQ. On précise "pour le moment", parce qu'il a déjà indiqué qu'il avait déjà pris, depuis plusieurs mois, une décision touchant son avenir. Il doit la rendre publique à la fin de juin, après la prochaine assemblée de la CEQ, où il compte ramener cette centrale syndicale à des préoccupations plus près de la "base".

Il a cependant tenu à préciser qu'il comptait demeurer dans le "syndicalisme enseignant". Il a affirmé, après le vote d'hier, qu'il n'était pas question qu'il participe à la fondation d'une autre centrale, contrairement à certains de ses propos antérieurs qui le laissaient entendre.

Les tenants de sa destitution ont affirmé que Guy Chevrette avait causé un préjudice grave à la CEQ en signant le rapport Cliche. Le seul fait d'avoir recommandé la "présomption de culpabilité" contre les travailleurs de la construction suffit à réclamer sa destitution, a affirmé Raymond Johnston. Il aurait pu, au moins, sur cette recommandation et sur d'autres que le groupe de M. Johnston qualifie d'antisyndicales, inscrire sa dissidence dans un rapport ministériel.

Loin de là, M. Chevrette a défendu avec la plus grande énergie l'ensemble des recommandations hier devant son groupe syndical, comme il l'avait d'ailleurs fait au cours des dernières semaines au cours d'une tournée dans divers syndicats affiliés à la CEQ.

La Commission Cliche n'avait pas le choix, a-t-il affirmé, devant la preuve qu'elle avait recueillie et montrant que les travailleurs de la construction n'avaient plus aucun contrôle sur le mouvement syndical.

Après avoir défendu toutes les recommandations contestées, M. Chevrette s'en est ensuite pris à la CSN qui a

rejeté le rapport même si celui-ci, affirme-t-il, contient toutes les recommandations qu'elle avait proposées. Mais c'est à la FTQ qu'il s'en est pris le plus vertement, principalement contre Louis LaBerge et André Desjardins qui ont préféré faire du "cover-up" et "taire les noms de crapuleux patrons et de politiciens véreux" pendant les audiences de la commission.

Assurance-automobile: Tetley doit se soumettre

par Pierre BELLEMARE

(PC) — Faisant un constat d'impuissance gouvernementale totale, le ministre William Tetley doit reprendre à son compte la position du Bureau des assurances du Canada pour tenter de justifier les hausses considérables des primes d'assurance-automobile en 1975.

Il a été impossible toutefois de savoir précisément, ni auprès du titulaire des Institutions financières, ni auprès du surintendant des assurances

du Québec, ni même auprès du BAC, de quel ordre seront les hausses.

Cependant, il appert que l'augmentation minimum que devront subir tous les assurés sera de 25 pour cent et, pour les "mauvais risques" que certaines compagnies refusent ces derniers temps, la hausse pourra atteindre 50 pour cent.

Le ministre Tetley a donné lecture hier, à l'Assemblée nationale, du télégramme que lui avait fait parvenir en matinée M. Charles Moreau, directeur

du BAC, et c'est dans ce télégramme que l'on peut trouver les raisons expliquant les différentes augmentations décrétées par les compagnies, en janvier ou en mars dernier, ou encore en juillet prochain.

"Les résultats techniques des assureurs, en 1974 et au début 1975, sont très défavorables partout au Canada et aux Etats-Unis, à cause de l'inflation des dernières années, dont l'effet s'est fait sentir antérieurement en 1974".

M. Moreau indique notamment que le coût de la main-d'oeuvre pour la réparation des voitures au Canada a augmenté de 23 pour cent depuis six mois. Au Québec, la hausse a été de 40 p.c. en un an, passant de \$13 l'heure à \$18 dans certaines villes.

L'augmentation du prix des matériaux est un autre élément: peinture, 22 p.c., métal en feuilles, 75 p.c., matière plastique, 83 p.c. souligne également le télégramme lu par M. Tetley.

"Vu les résultats désastreux, bon nombre d'assureurs révisent la composition de leur portefeuille et doivent temporairement ralentir l'augmentation de leurs affaires tout en continuant de servir les courtiers et le public, afin de satisfaire aux exigences du gouvernement et contrôler l'ampleur des pertes techniques."

Ces pertes techniques ont été évaluées à \$250 millions par le BAC pour l'année 1974, au Québec. Dans son télégramme, M. Moreau observe d'ailleurs que "la situation devrait s'améliorer graduellement, lorsque les augmentations de tarifs faites en janvier, mars ou juillet 1975 se feront sentir et le marché devrait se stabiliser".

Menteur

Le ministre Tetley avait néanmoins soutenu, vendredi dernier, en Chambre, que les hausses de tarifs ne devraient pas excéder 15 pour cent pour chaque assureur.

Le député Léger, ayant réussi à mettre la main sur un bulletin du BAC

confirmant l'annonce d'augmentations de 25 à 32 pour cent, a donc blâmé le ministre, mercredi, "d'avoir trompé la Chambre" la semaine dernière.

M. Tetley a alors admis son incapacité de mettre le député Léger au défi de prouver son accusation, en lui disant simplement qu'il lui répondrait à une séance ultérieure, documents en main.

C'est ce qu'il a fait au début de la séance de jeudi en lisant le télégramme signé par M. Moreau, sans faire aucun commentaire, et ce télégramme constitue à ses yeux une "réponse partielle" à M. Léger.

Il a aussi vaguement fait état d'une enquête menée par son ministère, sans donner l'assurance qu'il fera rapport de cette enquête à la Chambre.

Impuissance
De toute façon, le gouvernement n'a strictement aucun pouvoir actuellement lui permettant de s'opposer à une hausse décrétée par les compagnies.

Celles-ci brossent un tableau général de la situation devant le surintendant des assurances, mais elles ne sont pas obligées d'effectuer cette démarche annuelle, elles ne le font que par courtoisie, selon l'expression de M. Moreau.

Un porte-parole du surintendant a également confié qu'il devait considérer le "livre vert" des compagnies d'assurances comme une parole d'évangile et que les collaborateurs de M. Roger Camaraine n'avaient pas même les outils et le personnel nécessaires pour vérifier les tonnes de statistiques que fournissent annuellement les compagnies d'assurances.

La banque gagnerait les \$500,000

MONTREAL (PC) — La plus grande banque du Canada est apparemment la gagnante du prix de \$500,000 de la loterie olympique.

En effet, selon le président de la loterie olympique, M. Julien Côté, ce prix sera probablement attribué à la Banque royale du Canada. Il expliqua que le billet gagnant était l'un des 30 qui ont été volés à cette banque. Celle-ci les avait achetés pour les revendre au public.

En vertu des règlements de la loterie, l'argent doit aller au propriétaire du billet et "dans le cas présent, c'est la banque qui a payé pour l'achat de ces billets. Par ailleurs, ces billets n'avaient pas à être retirés du tirage puisqu'ils n'avaient pas été retournés comme invendus."

L'affaire du billet de loterie volé et gagnant aura apparemment des rebondissement. Yvon Laurier, le Longueuillois de 31 ans qui croyait entrer en possession de \$500,000 avec ce billet, n'a pas connu sa dernière surprise. Non seulement il a été arrêté par la police, mais maintenant, on étudie à fond son dossier.

On vient de découvrir, par exemple, que Laurier a été condamné en 1967, à la bagatelle de 214 ans de pénitencier, pour une avalanche de crimes majeurs. On l'a trouvé coupable, entre autres choses, de 14 vols à main armée, de tentatives de meurtre, d'assauts, etc.

Mais avec le système des sentences concurrentes, Laurier ne devait cependant purger que 14 ans. Ce qu'il n'a pas fait, puisque seules huit années se

sont écoulées depuis ses condamnations.

Au cours de sa rapide enquête, la police a appris que, contrairement aux premières informations, Laurier n'était pas évadé, mais en liberté conditionnelle depuis novembre dernier. On constate que Laurier, qui aurait dû obtenir son congé officiel seulement en 1977, ne se rapportait même plus à son officier de probation.

Autre détail savoureux: Laurier aurait déposé en banque, à son compte personnel, le fruit de ses vols de banque. Par exemple, celui du 14 mars dernier, \$3,586, à la Banque royale du 1870 ouest, rue Notre-Dame; un deuxième hold-up commis dans la même banque le 17 mars, \$2,256; et un troisième, le 3 mars, à la Banque canadienne nationale du 3490, rue Dandurand, \$1,036.

**A VENDRE
MATADOR 1974**
16,000 milles, parlait état.
(418) 886-3737

L'éditorial

Le vote en Saskatchewan

Le régime néo-démocrate Blakeney s'est maintenu au pouvoir aux élections générales de mercredi, mais il a subi un important recul. Par ailleurs, le parti libéral a conservé le nombre de sièges qu'il avait conquis, il y a quatre ans, quoi qu'il y ait eu des reverses par comté. Enfin le grand vainqueur est le parti conservateur qui vient de remporter sept sièges, après avoir été rayé de la carte politique électorale depuis quelques scrutins.

Sur le plan du vote populaire, la clientèle du NPD s'effrite depuis huit ans. Il est tombé de 55 pour cent à 39 pour cent; les libéraux ont essuyé le même phénomène, tombant de 45 pour cent à 32 pour cent; cependant les conservateurs ont grimpé de 2 pour cent à 28 pour cent. Au pouvoir depuis 1971, par suite de sa victoire sur le premier ministre libéral Thatcher, le premier ministre néo-démocrate Blakeney a cherché dans ses premiers commentaires à redonner confiance à ses partisans, mais il y a des ombres,

notamment la défaite de ses trois ministres dans l'Industrie, les Services sociaux et la Coopération.

Pour leur part, on peut dire que les autres partis fourbissent leurs armes depuis au moins trois ans. Cette année 1973, le leader libéral Dave Stuart avait réussi à faire battre un néo-démocrate dans une élection complémentaire à Regina, en la personne de Ted Malone. Les conservateurs s'étaient donné un nouveau chef la même année par l'élection d'un jeune conseiller en administration de 37 ans, Dick Colver, de Saskatoon. Le nouveau chef conservateur s'était ensuite lancé dans un programme de restructuration de son parti et il en définissait la stratégie au cours d'un congrès, quelques mois après. Par ailleurs, le remaniement de la carte électorale avait porté le nombre de circonscriptions à 61 entre les deux scrutins.

Le résultat de Regina indique que le parti néo-démocrate cherche son second souffle dans l'Ouest. On sait que la Colombie britannique, de même que le Manitoba, ont avec la Saskatchewan des gouvernements du NPD, formation politique ayant des analogies avec le parti du Labour ou des Trade-Unions de Grande-Bretagne. Longtemps au pouvoir avec le premier ministre Douglas, celui de Regina avait été défait par le libéral Thatcher, lui-même un transfuge de l'ancienne CCF devenue NPD et il avait réussi à reprendre les rênes avec le syndicaliste Blakeney.

Les dernières réalisations en Colombie britannique du gouvernement Barrett illustrent les difficultés du Parti NPD, notamment par la fondation d'une banque provinciale dont on ne sait si elle a une saveur créditiste ou socialiste. De fait, le parti créditiste colombien reprend du poil de la bête avec son nouveau leader, nul

autre que le fils de l'ancien premier ministre Bennett. A Regina, l'économie n'est pas au mieux de sa performance et le régime Blakeney avait dû hausser les taxes. Les libéraux l'accusaient d'avoir réussi ainsi à évincer l'entreprise privée.

La réapparition du parti conservateur à la Chambre comble pour ainsi dire une lacune. Est-il sur la marche du pouvoir? La dernière administration de ce parti remonte à 1929, sauf erreur. Battu cinq ans plus tard, il n'avait guère rien fait dans le domaine provincial, sur le plan électoral, depuis au-delà de 40 ans. Un signe des temps dans l'Ouest? Comme il faut s'attendre à des remous dans le NPD après ces élections, peut-être à un changement de leadership, la réponse pourrait venir avant quatre ou cinq autres années.

A. TREMBLAY

Insatisfaits de la CUQ

Un sondage effectué par LE SOLEIL auprès de 60 p.c. des conseillers municipaux de la région de Québec démontre une insatisfaction passablement étendue, à 73 p.c. des conseillers consultés, à l'endroit de la Commission urbaine de Québec (CUQ). Cinq ans après la création de cet organisme son fonctionnement demeure boiteux; il n'a pas donné les résultats escomptés. Pourtant la CUQ, ou tout autre organisme s'y apparentant, est nécessaire pour mettre fin au morcellement des municipalités de l'agglomération de la capitale, unir les services multiples dont un certain nombre ont intérêt à devenir communs.

La Commission urbaine de Québec n'a pas atteint son objectif fondamental: le regroupement des vingt-trois municipalités qui en font partie. La région de Québec est ainsi celle du pays qui est la plus morcelée. Si ailleurs le regroupement s'est produit, pourquoi ne pourrions-nous pas atteindre le même but ici? Reste à savoir de quelle manière: en imposant d'un coup un seul et même gouvernement régional ou en procédant au regroupement par étapes. Cette dernière solution paraît préférable, moins brutale, plus conforme aux vœux des intéres-

sés. Mais si le regroupement devait trop retarder, s'avérer impossible à réaliser dans les faits, il faudrait s'attendre à ce que le gouvernement de la province en arrive un jour à imposer purement et simplement le regroupement par une loi.

L'une des difficultés inhérentes à la CUQ, à la nécessaire collaboration qu'elle devrait engendrer, sont qu'il y a un écart marqué d'envergure entre des villes comme Québec et Sainte-Foy, et les petites municipalités qui oeuvrent au sein du même organisme. Il en résulte qu'on n'a pas le sentiment d'obtenir les mêmes services ni de payer les frais proportionnés à ce qu'on en retire de part et d'autre. On a déjà fait valoir l'idée d'un regroupement à quatre municipalités: Québec, Sainte-Foy, Charlesbourg, Beauport. L'équilibre serait ainsi plus visible entre ces quatre unités et la collaboration pourrait s'engager sur une base de plus grande égalité.

L'argent, nerf de la guerre et de beaucoup d'autres choses, est également un point central dans la CUQ. Les déficits chroniques de la Commission urbaine de transport ont entraîné des désillusions sur la municipalisation de ce service. La majorité des conseil-

lers souhaiteraient maintenant retourner à l'entreprise privée. Les déficits ne tomberaient pas sur la CUQ de cette façon, mais les services s'en ressentiraient. Il s'agit d'un problème général au Canada et l'on songe à Ottawa à une solution nationale à cet égard, qui s'obtiendrait par la coopération de tous les ordres de gouvernement. CUQ ou non la question dépasse le seul niveau municipal ou inter-municipal.

Il ressort de ce sondage, qu'après cinq ans de fonctionnement les résultats obtenus par la CUQ sont insatisfaisants. Cela interdit dans l'immédiat une centralisation plus grande des pouvoirs au sein de l'organisme collectif. Il faudrait d'autre part chercher des formules qui favoriseraient le regroupement, conduisant lui, à des pouvoirs centralisés à l'avenir. Par ailleurs, on ne voit pas d'autre solution que celle d'un organisme régional pour fusionner les services communs et les coûts qui en découlent. Le malheur est que jusqu'à maintenant l'expérience de la CUQ n'a pas donné très bonne réputation à cette mise en commun. D'où la nécessité de la relancer par de nouvelles initiatives. Car, on ne peut pas échapper au regroupement.

Gilles BOYER



L'opinion des lecteurs

Adjuration aux cent seize médecins

Aux 116 médecins impliqués dans l'avortement,

Je suis médecin moi aussi, depuis 10 ans et j'ai le coeur gros à pleurer devant votre geste d'avoir envoyé des foetus à l'abattoir, d'avoir contribué à traumatiser vos patientes, pour la vie. Je vous vois comme des gens aveugles devant la vie, qui ne comprenez pas comment peut être la grandeur de la vie, la beauté de la vie. Vous êtes des aveugles devant la continuité de la vie, l'éternité de la vie, votre regard ne s'arrête que sur certaines souffrances, aux fonds minimes, pour en créer une plus profonde. N'avez-vous jamais vu le regard radieux d'une mère venant d'accoucher, et tout l'amour qui se dégage de son être envers l'enfant? N'avez-vous jamais vu la transformation d'une mère à la naissance de son enfant? N'avez-vous jamais vu la naissance de ces petits miracles de la vie, qui viennent changer l'amertume d'une grossesse non désirée en amour et

protection de la vie, après la naissance de l'enfant.

Je constate votre pauvre aveuglement et je ne sais comment vous pouvez avoir le coeur le bien-être de vos patientes et patientes. Comment pouvez-vous concilier le fait de tuer d'une main et de sauver de l'autre main? Soit que vous soyez des individus à tendance de mort et que vous essayez de sauver hypocritement, soit que vous vous foutez éperdument de la santé de vos clients et que vous ne travaillez que pour la piastre. Vous êtes de pauvres individus dépourvus de tout sens humain.

Et vous venez parler de justice. Vous offrez vos têtes à prix pour faire changer la loi sur l'avortement. Moi j'offre la mienne pour défendre la vie. Nous avons déjà vu de ces païens offrir leur vie en sacrifice à des dieux qui n'ont d'autre valeur que du plomb au fond de la mer; (vous m'y faites penser), quelle sera la justice finale, lorsque moi et vous serez de petits tas de poussière au fond de vos tombes, moi, je me lèverai pour crier que j'ai défendu la vie et qu'on la sauvegarde. Vous vous lèverez pour crier que vous

vouliez sauver la mère... (fausse intention). Je vous répondrai que ce n'est pas vous qui avez créé la vie et laissez à l'auteur de la vie les façons de disposer à sa guise la conduite de la vie.

Vous avez engagé vos êtres dans un combat qui mène à la mort et je ressens très bien de l'amertume, de l'écoeurement et du dégoût lorsque vous référez une patiente à l'avortement. Vous vous dites: qu'est-ce qu'elle vaut cette vie, puisque ça se termine par la mort? Personne n'y peut rien devant cette mort qui surviendra à coup sûr, un jour ou l'autre. Et vous vous dites: "Jouissons le plus possible lorsqu'on a le temps..." Hélas! la mort survient et toutes les oeuvres que l'on a faites, elles valent combien? C'est d'une pauvreté extrême. La mère malade pauvre ou de toute autre condition qui accepte la vie telle quelle, en aimant et chérissant la vie, est plus riche que tout l'univers. Son souvenir à elle persistera éternellement.

Paul Leblanc, m.d.
Matapédia, Qué.

A quand le référendum?

M. le directeur,

Il serait temps de penser au référendum car je vois mal les prochaines élections sans que ce problème majeur de la séparation soit réglé. Si l'on ne tranche pas cette question le plus tôt possible, il arrivera ce qui est déjà arrivé... tout le monde se sacrifiera pour que le Québec ne soit pas séparé. Si c'est ça la démocratie, où va le monde? où allons-nous?

Multiplier les élections avec l'indépendance comme seule toile de fond, c'est donner un blanc seing au Gouvernement, c'est ouvrir la porte à tous les abus. J'ai toujours cru qu'au cours d'une élection le Gouvernement

sortant devait justifier les actes qu'il a posés et exposer ses projets pour l'avenir. Il ne faudrait pas répéter l'erreur de 1973. Il ne faudrait surtout pas que les libéraux laissent l'impression que si le séparatisme n'avait pas existé, ils l'auraient créé: pour eux, c'est sans aucun doute l'arme la plus efficace en période électorale. Ça dépasse de cent coudées l'autonomie de monsieur Duplessis. Si le référendum n'est pas tenu avant les élections, il est fort possible que le temps venu, même le scandale des charognards, si percutant soit-il, ne soit pas au menu.

Paul-Emile Tremblay, n. laire
La Malbaie, Ch. Lévoix

Retour à la loi de la jungle

M. le directeur,

Dans les articles de journaux, surtout sous la plume féminine, reviennent fréquemment quelques arguments pour justifier la libéralisation de l'avortement. Toutefois, on fausse les perspectives en ne situant pas ces considérations dans le problème global en cause. Ainsi on écrit: la femme doit disposer librement de son corps, de ses moyens de reproduction. Réponse: On dispose librement de son corps, mais pas de façon arbitraire. Je n'ai pas le droit de me suicider, de me mutiler, de m'abrutir par l'alcool, la drogue, le vice, etc. Et si je me diminue ou me détruis, je n'use pas de ma liberté comme je le devrais, j'en abuse je manque à moi-même et aux autres. De même, je n'ai pas le "droit" d'être gourmand, paresseux, débauché, précisément, parce que je suis

responsable de mon corps, et libre. L'avortement qui consiste dans l'arrêt volontaire d'une vie humaine en projet, est une oeuvre de mort, et objectivement un mal. Personne ne peut changer cet ordre de choses. On avance encore: Beaucoup de causes sociales et économiques poussent les femmes à l'avortement. C'est vrai. Mais le remède, on le constate, c'est de lutter pour supprimer ces causes sociales et économiques. Là est la solution. Autrement, loin de corriger la situation, on l'empire, comme l'expérience le démontre aujourd'hui, en de nombreux pays. C'est la racine du mal qu'il faut arracher, non s'attaquer à ses innocentes victimes. Il y a quelques jours, on lisait que l'ONU estime à plus de 30 millions le nombre d'avortements pratiqués chaque année. Eh bien, en toute honnêteté, je me

refuse à croire qu'autant de femmes sont des meurtrières en liberté et qu'une "société juste" doive les considérer comme telles."

Il faut distinguer entre la valeur objective d'un acte et la valeur qu'il prend chez la personne qui le pose. Supprimer une vie humaine, même à l'état embryonnaire dans le sein maternel, est un malheur, un grand mal, en soi. Ce n'est pas à force de répéter le contraire que ça va changer ce mal en bien ou en "pas pire". Quant aux personnes qui se font avorter ou qui participent d'une façon ou de l'autre à ce geste, il ne nous appartient pas de les juger, de les qualifier de meurtrières, d'irresponsables, ou d'autres choses semblables. Ah, non! Les circonstances tragiques dans lesquelles sont emprisonnées nombre d'entre elles diminuent largement la responsabilité et leur culpabilité. S'il faut s'abstenir de condamner les personnes, il reste qu'il faut préciser la vérité morale, précisément pour libérer les personnes, pour faire avancer la civilisation, pour permettre un monde meilleur plus accueillant de la personne humaine. Aujourd'hui, il urge de promouvoir le respect de la vie humaine sous toutes ses formes, à partir de la conception, car nous retournons à la loi de la jungle: la violence s'établit partout, on ne songe qu'à voler, qu'à salir, qu'à éliminer les autres pour prendre toute la place. Que les femmes luttent pour obtenir des conditions de vie familiale plus justes, pour être aidées financièrement pour élever leurs enfants. Qu'on travaille pour épanouir la vie, pas la mort. Si on mettait au service des personnes en détresse de maternité, les sommes consacrées jusqu'ici pour propager la contraception, les mutilations et les avortements, on aurait réglé la difficulté en grande partie, mais dans le sens de la vie. Il n'est pas trop tard pour nous reprendre, mais il est temps d'y voir!

autre? Bien sûr dans certains pays on tue des gens pour les délits qu'ils ont commis, mais quel délit a pu commettre le foetus innocent?

Réellement il est grand temps de se réveiller et de lutter contre l'assassinat de milliers d'innocents. Pourquoi la personne qui a pratiqué l'avortement ou le préconiserait ne subirait-elle pas une sentence semblable à toute autre personne qui aurait voulu enlever la vie sans pouvoir justifier son acte? Également la société devrait se sentir responsable de l'acte que la mère a commis. Car c'est vous, généralement, qui, avec vos fausses idées, poussez la mère à l'avortement. Réfléchissez donc! Si, aujourd'hui, on se débarrasse des foetus nuisibles, peut-être que demain on se débarrassera de vous!!!

François Dumas, 17 ans, Sec. IV
Serge Chiasson, 18 ans, Sec. IV
Élèves en catéchèse à la polyvalente de Neuchâtel.

Rosaire Bergeron
Pavillon André-Coinde
Cap-Rouge

LE SOLEIL
est publié par Le Soleil Limitée

Président du conseil d'administration et éditeur:
M. Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
M. Paul-A. Audet

Redacteur en chef et directeur de la rédaction:
M. Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
M. Claude Masson

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs et doivent être courtes. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

la page cinq

Document



Entretien avec le président tunisien, Habib Bourguiba

par Robert Dion

M. Habib Bourguiba que les Tunisiens ont baptisé "Combattant suprême" en hommage à l'action qu'il a menée pendant une trentaine d'années pour l'indépendance de son pays, a été nommé président à vie de la République à l'issue du dernier congrès du Parti socialiste néo-déstourien, à Monastir au début de l'année. Il a accordé, le mois dernier, dans le palais présidentiel de Carthage, une interview au journaliste du SOLEIL, Robert Dion, qui nous transmet aujourd'hui les propos qu'il a tenus sur quelques-unes des principales questions internationales l'intéressant de plus près.

R.D. — Monsieur le président, beaucoup d'observateurs croient que de nombreux hommes politiques sont désabusés face à la faiblesse de l'Onu lorsqu'il s'agit pour elle d'intervenir dans les conflits opposant deux ou plusieurs pays membres. L'êtes-vous?

H.B. — Je n'ai jamais cru beaucoup en l'efficacité de l'Onu parce que l'Onu, c'est le droit, mais ce n'est pas la force. C'est la balance mais ce n'est pas l'épée. Or le droit ne peut être respecté que si l'on a la force. Mais il est préférable d'avoir avec soi le droit. Nous avons utilisé l'Onu dans le processus de décolonisation et elle nous a aidés. Tout de même, sur le plan moral, c'est important.

Un vote comme celui de 66 à 0 condamnant la France en 1963 amena les troupes françaises à quitter Bizerte, dernière base française en Tunisie.

Nous croyons donc dans les principes sur lesquels se base l'Onu, des principes moraux. Mais nous ne croyons pas beaucoup en son efficacité.

Il est clair que l'Onu n'est pas complètement nulle. Il est bon de l'avoir avec soi plutôt que de l'avoir contre soi.

R.D. — Quelles solutions proposez-vous personnellement pour un règlement du conflit du Moyen-Orient et quelle est la position officielle de la Tunisie face aux antagonistes?

H.B. — J'ai proposé ce qu'on appelle le bourguibisme, la politique des étapes. Elle consiste à prendre ce qu'on nous offre d'abord, à se servir ensuite des étapes pour aller de l'avant. C'est ce que nous avons fait avec la France qui est beaucoup plus forte qu'Israël. Et nous, nous sommes plus faibles que la France.

Elle nous a promis l'autonomie interne d'abord. C'est ce que nous avons réalisé en premier lieu. Les Tunisiens ont alors gouverné la Tunisie. Mais il est difficile pour un chef d'accepter de tels compromis car beaucoup se dressent alors contre lui.

Seulement, de tels compromis sont les premiers pas qui mènent, comme ce fut le cas en Tunisie, à l'indépendance. Et dans le concert des nations qu'est l'Onu, les compromis de cette sorte font la preuve du sérieux des entreprises de libération nationale menées par des moyens pacifiques. La reconnaissance par les autres peuples du droit à l'autodétermination est plus facile à obtenir dans ces conditions.

Notre politique est donc celle des Etats. La politique des Etats, c'est, en ce qui concerne le Moyen-Orient, un retour au Partage de 1947.

D'abord parce que la légalité est du côté des Palestiniens. Ensuite, parce que les pays qui ont voté le Partage ne peuvent plus revenir en arrière.

R.D. — La crise du pétrole semble avoir donné le coup d'envoi d'une montée tiers-mondiste ralliant la majorité des pays les plus démunis. Croyez-vous qu'il soit possible de rallier les pays riches, les pays en voie de développement et les pays socialistes et d'éviter polarisations et affrontements pour arriver à satisfaire les exigences légitimes de tous les peuples?

H.B. — Oui. C'est l'idée de M. Giscard d'Estaing, de la Conférence de Paris. Il n'est pas facile de rassembler, de mettre ensemble les pays industrialisés, les pays en voie de développement, les pays socialistes. Mais c'est l'idéal d'adopter cette forme de dialogue pour éviter la confrontation. Ni les Arabes ni les pays industrialisés n'ont intérêt à de telles confrontations.

Les pays industrialisés rendent maintenant bien la monnaie aux pays pétroliers. Ils leur vendent leurs produits industriels beaucoup plus cher depuis qu'ils achètent le pétrole plus cher. On remarque cette augmentation surtout pour les armes: avions, canons.

Mais il y a également une inflation qui sévit un peu partout et qui explique en partie ces augmentations. Aussi, je crois que ce n'est pas grave et qu'il n'y aura pas de confrontation.

R.D. — Dans les efforts actuellement déployés, quelle est la politique de la Tunisie. Epouse-t-elle la cause des pays non alignés?

H.B. — Nous sommes un vrai pays non aligné. Nous ne sommes alignés ni sur l'Amérique ni sur l'Union soviétique. Nous n'avons chez nous de bases militaires ni de l'une ni de l'autre de ces puissances. Nous avons une politique démocrate. Nous semblons donc plus penchés vers l'Amérique, vers ce qui apparaît comme la liberté. Mais nous sommes plus près de la Suède.

D'un autre côté, nous avons un parti unique comme dans les pays socialistes, mais nous avons des élections réelles avec des possibilités réelles.

Pour en revenir, par exemple, à la question du pétrole, nous souhaitons qu'il n'y aura pas de confrontation. Je crois même profondément qu'il n'y en aura pas. Nous souhaitons aussi que les pays pétroliers n'augmentent pas encore les prix du pétrole pour ne pas gêner les pays industrialisés. Nous souhaitons que les producteurs ne seront pas obligés d'augmenter leurs prix.

A l'heure actuelle, nous constatons que les citernes sont pleines. Les pays pétroliers n'ont donc aucun intérêt à une confrontation et la situation nous porte à l'optimisme, nous qui désirons un juste partage des ressources et un juste équilibre.

R.D. — On a beaucoup parlé d'une union politique des pays du Maghreb. La croyez-vous possible et désirable?

H.B. — Depuis longtemps, nous nous réunissons pour parler du Maghreb. Déjà, jeunes à Paris, nous nous réunissons, étudiants tunisiens, marocains, algériens, et plus tard, de Mauritanie. On parlait du Maghreb arabe, du Grand Maghreb.

Mais je crois que le Grand Maghreb n'est pas pour demain. Nous commençons par la coopération. Par créer une entité économique, par faire des visites de sports, des échanges culturels. Nous avons décidé de construire une cimenterie dans laquelle Tunisiens, Algériens et Français s'associent.

C'est de cette façon-là et par la mise en place de préférences douanières pour les marchandises maghrébines que nous nous rapprochons. Je crois que pour l'instant, c'est tout ce que nous pouvons faire.

Quant à la fusion des trois pays, moi je n'y crois pas. Ce n'est pas pour demain.

La lutte contre l'amiante

La norme de cinq fibres par cc est déjà périmée avant d'être appliquée

La CSD a présenté, hier, à l'occasion de son congrès un rapport provisoire sur les maladies industrielles des travailleurs de l'amiante, réalisé par le sociologue Louis LaRochelle. Nous y avons puisé les passages ci-dessous.

pour la réalité? Et qu'ils cherchent à ce que la communauté médicale et scientifique ainsi que la population en général partagent ces rêves?

Une telle différence s'explique peut-être parce que le Dr McDonald n'a pas été informé des résultats des mesures du ministère des Richesses naturelles: si c'est le cas, le Dr McDonald n'aurait donc aucun droit d'inclure en erreur la communauté scientifique et la population en général.

Lors de la dernière Conférence internationale sur les maladies pulmonaires, tenue à Montréal, il y a tout juste quelques semaines, les spécialistes des recherches sur l'amiante ont reconnu qu'il n'y a aucune concentration en-deça de laquelle l'amiante serait vraiment inoffensive et que les compagnies doivent utiliser toutes les ressources technologiques existantes et à venir pour amener la proportion de fibres dans l'air le plus près possible de zéro. En effet, la clé de la solution pour lutter aussi efficacement que possible contre l'amiante est l'élimination radicale de la poussière d'amiante entrant en contact avec les poumons des travailleurs. Il n'y a aucune autre solution.

Dans sa communication présentée lors de cette Conférence, le Docteur Corbett McDonald, du département d'épidémiologie de l'université McGill, a présenté une figure qui montre, selon lui, l'évolution du niveau de poussière dans les moulins de chrysotile (la principale variété d'amiante) du Québec. Voici cette figure (voir à la page suivante): elle démontre, selon les dires du Docteur McDonald que les niveaux de poussière ont diminué considérablement pour atteindre, vers 1975, seulement 5% de leur niveau de 1950. Or, la plupart des données connues prouvent que cette courbe est une pure fiction: des mesures de poussière faites à Asbestos par l'inspecteur des mines du ministère des Richesses naturelles ont montré des taux aussi élevés que 23,5 millions de fibres par p.c. Dans la région de Thetford, des mesures ont indiqué des quantités de poussière comparables, sinon pires, que celles d'Asbestos. A Asbestos Hill dans le Nouveau-Québec, la poussière était parfois si abondante que l'inspecteur a refusé d'en prendre échantillons!

Si l'on inscrit les résultats d'Asbestos sur la figure du Dr McDonald, on constate un écart très important entre la courbe des "pires moulins" et l'étoile d'Asbestos. Or, des porte-parole autorisés affirment souvent que le moulin le mieux équipé contre la poussière est celui d'Asbestos. Quel écart verrait-on si l'on marquait dans le même graphique les résultats de Thetford et d'Asbestos Hill? La différence serait encore plus considérable. Alors pourquoi une telle différence? Serait-ce que le Dr McDonald, ou plutôt que les compagnies d'amiante prennent leurs souhaits

Quelle méthodologie?

Une telle différence pourrait encore s'expliquer par une différence de "méthodologie": dans ce cas, nous demandons au Dr McDonald quelle est sa méthodologie ou quelles sont les sources qu'il a utilisées pour construire sa courbe.

La courbe du Dr McDonald réflète assez exactement la position des compagnies d'amiante lorsqu'elles prétendent que depuis une dizaine d'années, les poussières ont été ramenées à des seuils tolérables ou même qu'elles ont été réduites en-deça de la norme légalement permise de 5 mp-pc. Or, ces allégations ont été totalement contredites dans les faits.

Suite aux pressions syndicales et populaires qui exigent une action résolue contre l'amiante, les compagnies et l'Etat se sont mis d'accord pour proposer la norme de 5 fibres par centimètre cube. Cette norme a été jugée totalement insuffisante par les syndicats et les experts américains sur les ravages de l'amiante. Voici un bref résumé des événements très importants qui se sont produits aux Etats-Unis sur cette question.

2 fibres par cc aux E.-U. en 1976

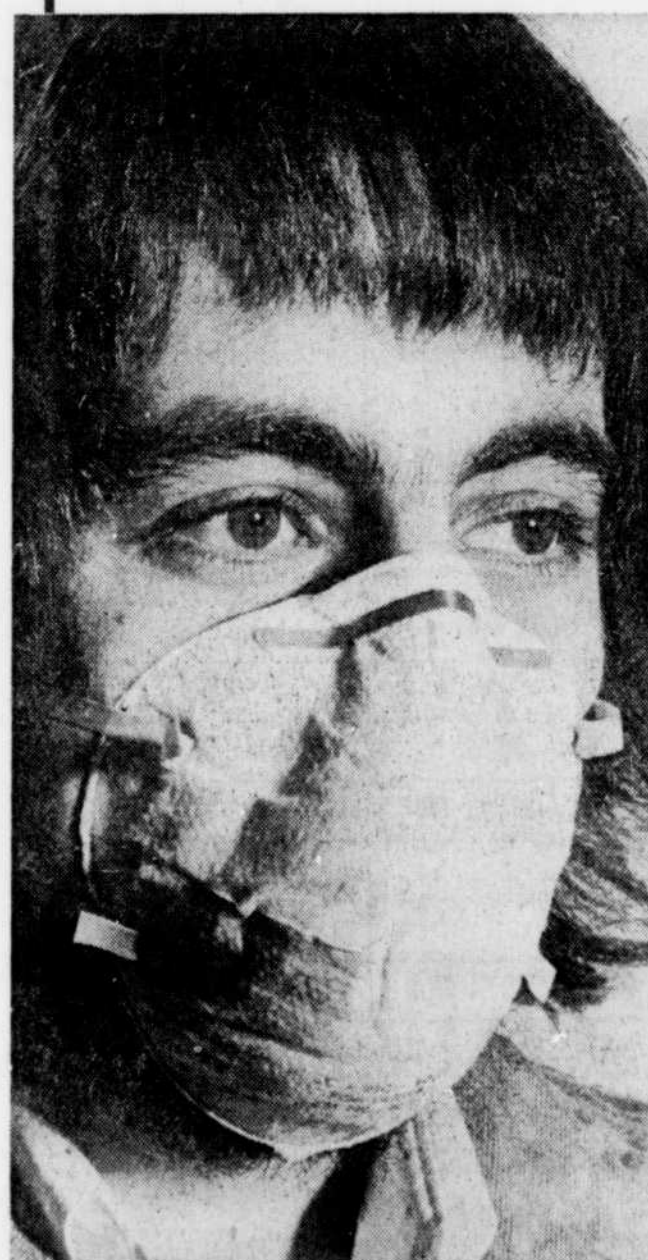
Le 4 novembre 1971, l'AFL-CIO demande au secrétaire au travail (ministère du Travail) des Etats-Unis de promulguer une norme d'urgence maximale de 2 fibres d'amiante par centimètre cube d'air. Reconnaisant le bien-fondé de cette demande, le secrétaire au travail abaissa immédiatement la norme de 12 fibres par cc à 5 fibres par cc, comme norme provisoire et s'engagea à promulguer une norme permanente dans les 6 mois. Il demanda alors une étude approfondie sur la question au National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH). Reconnaisant la gravité de la situation, cet Institut lui recommanda d'adopter la norme de 2 fibres par cc dans un délai de 2 ans. Les Compagnies américaines de l'amiante furent obligées de reconnaître le bien-fondé de la norme de 2 fibres par cc.

Pliant aux pressions des intérêts financiers de l'amiante, le secrétaire au travail promulgua la norme de 2 fibres par cc dans un délai de 4 ans, c'est-à-dire que cette norme sera obligatoire à partir du premier juillet 1976. Les syndicats des travailleurs américains contestèrent le retardement du délai de 2 à 4 ans à la Cour d'appel des Etats-Unis; la cause est encore pendante devant les tribunaux, et quoi qu'il arrive à ce niveau, la norme de 2 fibres par cc sera en vigueur dans un an aux Etats-Unis.

Or pendant ce temps, ici au Québec, les compagnies d'amiante et le gouvernement du Québec proposent la norme de 5 fibres par cc. Serait-ce que "selon deux poids", on a "deux mesures"; ou bien que les travailleurs américains sont biologiquement plus faibles que les travailleurs québécois? En Angleterre et chez nos voisins de l'Ontario, la norme de 5 fibres par cc a elle aussi été rejetée; pourquoi alors cette norme serait-elle bonne pour le Québec qui est le plus grand producteur d'amiante au monde après l'Urss? Tous les experts qui sont respectueux de la science et de leur propre personne reconnaissent que la norme de 2 fibres par cc n'est encore qu'un pis-aller qu'il faudra, tôt ou tard, remplacer par une norme plus sévère.

L'industrie de transformation de l'amiante va bientôt se développer au Québec, c'est pourquoi il nous faut être extrêmement vigilants. Si l'on ne prend pas garde, l'amiante et les cancers causés par l'amiante deviendront des fléaux généralisés à l'ensemble de la population. Les compagnies d'amiante étrangères proposent, pour le Québec, une norme plus libérale et plus dangereuse parce qu'elles espèrent ainsi faire plus de profit en évitant les législations étrangères plus strictes et en transférant leurs opérations ici au Québec.

Aucun seuil ou limite de présence de la poussière d'amiante ne peut être toléré de façon arbitraire par une quelconque législation. La seule norme qui soit acceptable pour garantir la préservation de la santé des travailleurs est 0 (zéro) ou à la limite de (zéro) fibre d'amiante par cc d'air.



LE SOLEIL

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

TARIFS D'ABONNEMENTS

LIVRAISON A DOMICILE DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE			
PRIX A L'UNITE DU LUNDI AU VENDREDI 0.20,	LE SAMEDI 0.30		
ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE:	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNES (TIRAGE)

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30

647-3334

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITE

ANNONCES CLASSEES **647-3311**

CARRIERES ET PROFESSIONS **647-3266**

PUBLICITE - DETAILLANTS **647-3435**

PUBLICITE GENERALE **647-3536**

AUTRES SERVICES

ACHATS **647-3241**

CREDITS ET RECOURS **647-3236**

PERSONNEL **647-3219**

PROMOTION **647-3342**

Québec donne \$300 millions aux universités du Québec

Le ministère de l'Éducation vient d'accorder des subventions de fonctionnement de \$311.800.000 aux universités du Québec, pour l'année 1975-1976. Cette "enveloppe" globale représente une augmentation de 22,2 pour 100 par rapport à l'an dernier.

Ces subventions se répartissent comme suit:

(Université)	Subventions (en millions de \$)
Laval	56,3
Montréal	62,3
HEC	4,2
Polytechnique	8,5
Sherbrooke	22,8
UQ	60,4
Bishop's	2,3
McGill	49,4
Concordia	28,9
Solde non distribué	16,7
Total:	311,8

La répartition entre les universités du solde non distribué de \$16,7 millions n'est pas encore arrêtée; elle sera précisée à la suite d'études

techniques en cours. Toutefois les ordres de grandeur provisoires des principaux postes de ce solde seraient les suivants: ajustement des subventions après recotage des étudiants 1974-1975, \$5.100.000; perfectionnement des maîtres de français langue maternelle, \$3.000.000; perfectionnement des universitaires, \$2.300.000; formation de chercheurs et action concertée, \$2.100.000 (réserve qui s'ajoute au montant de \$6.100.000 déjà distribué).

Les subventions per capita aux universités pour les services aux étudiants (elles avaient été provisoirement maintenues au niveau de 1974-1975), passeront de \$33 à \$36 par étudiant.

La part des revenus provenant des subventions du gouvernement augmente d'année en année par rapport aux autres revenus qui viennent principalement des frais de scolarité. En effet, les dépenses de fonctionnement reconnues pour fins de subventions s'accroissent, bien que les frais de scolarité soient "gelés" depuis 1965-1966. Ils ne représenteront plus en 1975-1976, qu'environ 10 pour 100 de

l'ensemble des revenus des fonctions subventionnées.

Recherche universitaire

Par ailleurs, pour l'année 1975-1976, le ministère de l'Éducation octroiera \$9.000.000 à la recherche universitaire, dans le cadre du programme Formation de chercheurs et action concertée. Ces subventions seront consacrées notamment aux équipes de recherche, aux centres de recherche, aux organismes de service à la recherche et aux revues scientifiques.

Grâce à ces subventions, 367 équipes de chercheurs, mobilisant environ 2.000 scientifiques et 1.500 étudiants des niveaux de la maîtrise et du doctorat, pourront poursuivre leurs activités dans les universités québécoises. Dans ce secteur, les catégories "équipes" et "services à la recherche" recevront une part importante de ces subventions, soit \$6.740.138.

Quelque \$2.300.000 soit le solde de l'enveloppe consacrée par le ministère au programme Formation de chercheurs et action concertée, seront consacrés principalement à des cen-

tres de recherche et à des revues scientifiques.

Le ministère de l'Éducation a tenu à souligner que l'aide financière apportée aux centres de recherche universitaire avait été une préoccupation constante et que l'augmentation des subventions consacrées dans ce domaine permettrait au nombre de centres subventionnés de doubler en 1975.

Face au rapport...

(Suite de la première page)
mandent si la Commission Cliche n'a pas eu tort de ne pas mieux évaluer les répercussions de son rapport et son utilisation politique.

Les délégués n'ont cependant pas eu le temps d'examiner toutes les propositions faites par le bureau national de la CEQ, ayant dû interrompre leurs longues discussions sur le rapport Cliche pour aborder la motion de destitution de Guy Chevrete. Ils devraient poursuivre le débat à l'occasion d'une autre assemblée du Conseil général, le 26 et 27 juin prochains. Ces propositions visaient surtout à condamner la loi 30 (présomption de culpabilité et contrôles syndicaux dans la construction) et à préparer une lutte avec les autres centrales syndicales contre l'adoption du nouveau projet de loi 24 (s'appliquant à tout le mouvement syndical) annoncé par le ministre Cournoyer. "Ce projet de loi, est-il écrit dans le document préparé par la CEQ, consacre la mainmise de l'Etat sur les syndicats en échange de la formule Rand."

Outre le rejet de la recommandation portant sur la présomption de culpabilité, contenue dans le rapport Cliche, la CEQ émet certaines réserves sur d'autres points. C'est ainsi que le vote de grève secret ne devrait être exigé, formellement par la loi, que pour la durée des tutelles (3 ans au maximum), puisqu'il incombe, selon elle, aux travailleurs de déterminer eux-mêmes de la conduite de leurs affaires syndicales. Elle émet aussi des réserves sur les tutelles mêmes mais devant le fait accompli, la CEQ souhaite que ces tutelles gouvernementales durent le moins longtemps possible. Sur la question de l'exclusion de leaders syndicaux, reconnus coupables d'offenses criminelles, la CEQ dit qu'elle est une porte ouverte à l'arbitraire.

Point nécessaire de rappeler que toutes ces mesures ont déjà été inscrites dans les lois touchant la construction et que le nouveau projet de loi 24 propose que certaines d'entre elles soient aussi applicables à l'ensemble du mouvement syndical.

— sans le remplacer — quelle carence je viens de créer pour le travailleur de la construction."

Plus tard, dans l'entrevue, il réaffirme que les bureaux d'embauche sont éventuellement fermés. "Je suis convaincu que les bureaux syndicaux d'embauche vont être fermés un jour, mais je ne peux dire quand, parce que si je le savais, je l'inscrirais dans la loi."

Lorsque ce jour viendra, c'est cependant le nouvel Office de la construction qui fera l'administration des nouveaux bureaux d'embauche. Il n'est pas question aussi que les normes d'embauche soient négociées par les parties, comme le réclament la plupart des groupes syndicaux et patronaux. "Je ne peux permettre que les normes d'embauche soient négociées par les parties; il faut que l'office le fasse." Là aussi, il ne croit pas à des ententes possibles entre les parties.

Vote secret

Le ministre Cournoyer a également indiqué qu'il proposera dans le dernier projet de loi 24 que le vote secret de grève dans les syndicats se tienne en présence d'un représentant du ministère du Travail. Ainsi, selon lui, il n'y aurait pas de procédures de contestation qui pourraient alors être prises contre ce vote.

"On dit que ça doit être secret pour représenter l'expression de la majorité des salariés. S'il y a un gars du ministère du travail qui surveille le vote, on ne peut avoir de contestation... Ce n'est pas un vote contrôlé essentiellement par l'Etat." C'est une technique qui en vaut une autre, précise-t-il, en ajoutant que si les syndicats n'en veulent pas, ils risquent alors des contestations de votes. (à suivre: demain)

N'en déplaie à...

(Suite de la première page)

ministre qui a expliqué sa position en précisant que si le fédéral extirpait, des Québécois, des taxes qui, normalement devaient aller à la réfection des quais, il était normal que ce même gouvernement remette au gouvernement provincial ces mêmes sommes si celui-ci décidait de prendre ses responsabilités en cette matière.

Il faut dire que le ministre des Transports, M. Raymond Mailloux, également député de Charlevoix, et lui-même ancien capitaine de goélette, sur le Saint-Laurent, n'a pas été gâté, du moins dans son comté, en ce qui regarde le transport maritime.

C'est peut-être un peu ce qui le fait "monter dans les rideaux".

En tant que ministre des Transports et député de Charlevoix, il a dû faire face à plusieurs crises dont celle de la traversée à l'île aux Coudres.

Il y a eu aussi ce que le ministre a qualifié "effacement du quai de Tadoussac". Là aussi le fédéral n'a pas annoncé sa décision.

Enfin, mentionnons le détour de 150 milles que doivent toujours faire les conducteurs de fardiers, en passant par Chicoutimi, pour éviter la traversée du Saguenay parce que, là aussi, le quai "s'est efforcé" selon l'expression du ministre, et que le fédéral n'a encore rien fait.

Pour un ministre des Transports que d'être ainsi "pogné dans son propre comté" et dans les comtés limitrophes c'est assez pour faire renverser le vase.

C'est pour toutes ces raisons que, selon lui, le gouvernement du Québec devra prendre, dans les prochains mois "une action maritime importante" même si ce mouvement risque de déclencher une nouvelle guerre fédérale-provinciale.

La Somalie hériterait...

(Suite de la première page)

parmi les raisons importantes expliquant les difficultés financières de l'entreprise, difficultés qui ont conduit à la vente au mois d'avril dernier des actifs de Québec Poultry à la Coopérative fédérée.

Cette vente avait fait couler beaucoup d'encre puisqu'elle avait suivi de quelques jours seulement l'annonce d'une subvention gouvernementale de \$1,5 million aux producteurs de volailles et dont l'essentiel était allé à la Québec Poultry.

Certains groupes, et notamment les grévistes de la Québec Poultry, avaient alors accusé le gouvernement et le ministre de l'Agriculture en particulier d'aider la compagnie à casser le syndicat tandis que d'autres craignaient qu'il ne s'agisse là d'une subvention déguisée à la Coopérative fédérée pour l'inciter à récupérer Québec Poultry.

Ce projet d'aide alimentaire à la Somalie risque évidemment de faire ressurgir les mêmes questions et les mêmes craintes.

Dans ce cas-ci, les renseignements que nous avons obtenus indiquent que le gouvernement québécois paierait cette dinde environ 50 cents la livre, ce qui équivaudrait à infuser un nouveau demi-million de dollars dans l'entreprise.

On affirme toutefois, au niveau du ministère de l'Agriculture, que cette question n'est jamais entrée en ligne de compte dans l'étude du dossier de l'aide alimentaire à la Somalie.

Même réponse au ministère des Affaires intergouvernementales où le dossier a été acheminé.

Dans les deux cas, on se préoccupe plutôt de connaître de quelle façon la Somalie pourra accueillir ces dindes.

Il semble en effet que le pays ne possède pas les congélateurs nécessaires pour entreposer ce stock.

On a à un moment donné suggéré que le Québec mette ces dindes en conserve avant de les expédier mais la solution n'a pas été retenue parce que jugée trop coûteuse.

Une autre possibilité serait que la dinde soit apprêtée dès son arrivée en Somalie mais on doute que ce pays ait tout l'équipement nécessaire à cet effet.

Quoiqu'il en soit, c'est ce problème de structure d'accueil de la dinde qui fait en sorte que ce projet n'a pas encore connu d'aboutissement.

A moins évidemment, que les dirigeants de la Somalie aient été mis au courant des récentes déclarations des syndiqués de la Québec Poultry à l'effet que ces stocks de dindes sont congelés depuis plusieurs années...

Une entrevue avec...

(Suite de la première page)

Auparavant, il fallait le consentement unanime des parties représentatives.

Le rapport Cliche avait recommandé de porter à 75 pour 100 le minimum fixé pour une entente, ce qui signifiait que la FTQ ne pourrait plus signer seule une convention collective... puisqu'elle représente actuellement quelque 72 pour 100 des ouvriers de la construction.

Le ministre ne croit pas, contrairement à ce que souhaitait le rapport Cliche, que cette recommandation soit de nature à créer des alliances intersyndicales et faciliterait la conclusion d'ententes.

"C'est un changement que je trouve non motivé."

Il n'a donc pas l'intention de retener la recommandation.

Dans le rapport Cliche, ils ont dit non à l'unanimité (100%) comme on a dit non, par le bill 9, à l'unanimité. Eux, ils ont porté la majorité à 75 pour 100 pour conclure des ententes. Le bill 9, pour moi, c'est encore la méthode d'avoir une solution aux problèmes de la construction."

Il rejette par ailleurs la critique sévère faite par la Commission Coiche sur les circonstances qui ont entouré l'adoption du bill 9, de "façon illégale".

Selon lui, il n'y avait rien d'illégal et la Commission Cliche aurait été bien inspirée de tenir compte de l'historique qu'il a fait des relations de travail lorsqu'il a comparé devant elle. Elle aurait alors réalisé que ce qui s'était passé dans le cas du bill 9 n'avait rien de nouveau, prenant notamment l'exemple de l'entente de 1969 qui avait suivi la loi 290.

"Dites-moi que c'est illégal aujourd'hui de discuter avec les associations patronales et syndicales des amendements qu'on va faire actuellement au bill 290 et à la loi 9."

Le bill 9 favorisait la "majorité", a-t-il ajouté.

"Le seul défaut réel que je vais reconnaître au bill 9, c'est que la majorité a été obtenue d'une façon, peut-être — et ça, j'en ai pas une preuve de moi — peut-être totalement anti-démocratique."

Il dit cependant ne pas craindre que cela se reproduise à l'occasion de la prochaine période de maraude, à l'automne prochain, lorsque les ouvriers auront de nouveau l'occasion d'exprimer leur allégeance syndicale.

L'Office de la construction qui sera créé avant l'automne devrait être une garantie puisqu'il sera prévu un mécanisme devant assurer le caractère secret des adhésions. Le ministre ne croit pas aussi que des fiers-à-bras puissent être à l'oeuvre, tenant compte du fait que les syndicats les plus impliqués (électriciens, plombiers et opérateurs de machinerie lourde) ont été mis en tutelle.

Placement

M. Cournoyer utilise d'ailleurs le même argument de la tutelle de ces syndicats pour presumer que les bureaux d'embauche syndicaux ne serviront pas à d'autres fins, en attendant qu'ils soient remplacés par d'autres.

"On peut presumer que dans 4 syndicats, on n'utilisera pas le placement à d'autres fins que celles du service aux travailleurs de la construction qui en sont membres. C'est peut-être beaucoup espérer de la bonne foi humaine. Mais si je dis: je ferme demain matin ce service de placement



Avec un tel cadeau... ce dimanche-là, papa ne l'oubliera pas!

HAUT-PARLEURS à haute performance	V-8	V-10	V-12
Pouvoir maximal requis:	30 W RMS	40 W RMS	45 W RMS
Son maximum à 3 pieds:	108 DB—	111 DB—	113 DB—
Séparateur aigu de fréquences:	2800 HZ	2500 HZ	2300 HZ
Dispersion en degrés:	120	120	120
Impédance:	8 — OHMS	8 — OHMS	8 — OHMS
Haut-parleurs:	LF 8"—32HZ RES.	LF 10"—24HZ RES.	LF 12"—18HZ RES.
Configuration:	2 voies directes		
Finition:	Grain noyer — Fini vinyle		
Dimensions:	10P X 11L X 21,4	10P X 14L X 25,4	12P X 14½L X 25

Pour une bonne qualité à bon prix
Achetez HED: Une division de Cerwin-Vega
(PRIX DONNE AU MAGASIN SEULEMENT)

créé pour la demande de haut-parleur compact, à haute performance et bas prix. Les nouveaux modèles V-8, V-10, V-12, conçus avec des pièces de haute qualité avec cabinet recouvert de vinyle. Vous les aimerez encore plus en sachant que les "HED" sont les cousins de la série Cerwin-Vega. Les trois modèles sont à deux voies avec haut-parleur à haute énergie avec aimant pleine grandeur, et linéaire, pour un plein pouvoir et réponse de basse fréquence sans distorsion. Les haut-parleurs pour les aigus sont au modèle à dôme uni et protégés par un fusible qui élimine le problème du service.

Visitez notre nouvelle **SALLE DE SON** à **Place Laurier**

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE MUSIQUE A QUEBEC

St Cyr & Frères Inc.



MAIL ST-ROCH
754 est, St-Joseph
522-1233

PLACE LAURIER
(nouvelle annexe)
St-Foy - 651-7384

Pour réchauffer le coeur d'un père...

c'est bien mieux qu'une cravate.

Offrez-lui un Cointreau. La liqueur qui emprunte si subtilement le goût de l'orange. Il sera content de se l'envoyer derrière la cravate que vous lui avez achetée l'an dernier.



A la régionale Jean-Talon c'est l'école hors les murs

par Jean MARTEL

A la régionale Jean-Talon, l'école hors les murs est une réalité. La première année de ce programme vient de se terminer, et les résultats laissent bien augurer de l'avenir.

L'école hors les murs, c'est l'école qui ne se situe plus dans des salles de classe, mais plutôt dans un milieu de travail. L'étudiant, au lieu de franchir, le matin, la porte de l'école avec ses compagnons de classe, se rend soit dans un magasin, soit dans un autre entreprise.

Pour y travailler? Oui, mais d'abord et avant tout pour s'initier à un métier et aussi pour s'intégrer socialement.

Bien sûr, les élèves qui suivent ce programme ne sont pas laissés à eux-mêmes. Leurs professeurs, après les avoir préparés aux stages dans les milieux de travail, continuent à s'occuper d'eux.

C'est dire que les professeurs ne constituent plus les seuls agents d'éducation de ces jeunes. L'employeur devient aussi un agent d'éducation; il en est de même de l'employé avec qui le jeune travaille. Le monde du travail devient un milieu de formation.

Réactions

Mardi de cette semaine, les employeurs qui, au cours de l'année scolaire, avaient accueilli ces jeunes de la polyvalente de Charlesbourg ont

été reçus par la régionale Jean-Talon et les responsables de ce programme particulier de formation. Pour la commission scolaire, c'était une façon de les remercier d'avoir collaboré au travail de l'école et aussi l'occasion d'entendre leurs réactions.

L'un de ces patrons, qui se faisait le porte-parole des autres, a dit qu'il appuyait ce programme de la polyvalente, qu'il était prêt à continuer à y participer et qu'il avait confiance dans l'avenir.

D'autre part, une mère dont la fille avait fait un stage dans une famille comme aide familiale et un autre dans une garderie d'enfants, a dit que cela avait contribué à améliorer sa fille, à affermir sa personnalité et à accroître son autonomie.

Les filles qui ont fait des stages pouvaient aller dans des familles, des garderies, des restaurants, etc. Quant aux garçons, ils pouvaient opter, entre autres, pour les entreprises suivantes: les garages, les épiceries, les entreprises en réfrigération, les ateliers de réparation de bicyclettes, etc.

Du positif

Un des responsables de ce programme, M. Louis Lajoie, de la polyvalente de Charlesbourg, a affirmé que la collaboration qui s'était établie entre l'école et le milieu de travail constituait une tendance positive de l'école. Une nouvelle valeur, a-t-il ajouté, apparaît maintenant dans le domaine scolaire: l'accent est mis sur la formation humaine plutôt que sur

des résultats scolaires élevés.

Ce programme porte le titre de "formation des aides", puisqu'il s'adresse aux jeunes qui seront appelés plus tard à accomplir des fonctions d'aide.

Pour la régionale Jean-Talon, ce programme répond au devoir qui incombe à l'école publique de recevoir tous les élèves, c'est-à-dire non seulement de les garder dans des salles de classe, mais surtout de leur donner une formation selon leurs aptitudes.

Les étudiants qui étaient inscrits à la "Formation des aides" sont ceux qui, au secondaire, ont des difficultés d'apprentissage, mais peuvent apprendre un métier.



"Arrêtez-moi!"

Durant la saison estivale, trois hôtesses motorisées parcourant les principaux circuits touristiques de la région de Québec pour aider les visiteurs à trouver une route, un hôtel, etc. Ce service de dépannage original, est rendu possible par la collaboration de l'Hospitalité - Québec, un organisme sans but lucratif d'aide aux touristes, la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Québec et la compagnie Texaco. "Arrêtez-moi... Stop me...", dira l'aide-touriste à l'automobiliste.

La Côte-Nord: région pilote pour les services aux handicapés

par Gilles OUELLET du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La Côte-Nord a finalement été désignée

région pilote du Québec pour l'implantation d'un projet de services intégrés pour handicapés, connu sous l'appellation Servcom (services com-

munauxitaires). Le taux de participation des associations locales, des parents, des professionnels et des organismes du terri-

toire aux travaux préparatoires pour devenir une telle région pilote, a largement favorisé la Côte-Nord par rapport aux régions de la Mauricie et de l'Outaouais, également dans la course.

La Côte-Nord est donc très sensibilisée à la cause des handicapés et avait déjà prévu qu'elle deviendrait une région pilote. Aussi, deux organismes complémentaires sont-ils déjà presque sur pied pour chapeauter l'action à venir: une société régionale, qui verra à dispenser les services, et une conférence régionale Servcom, qui arrêtera une politique de développement des services,

intégrera l'ensemble de ces services qui auront été planifiés, et établira des priorités et des stratégies d'implantation de services tout en garantissant la continuité et la coordination des services dispensés.

Au cours d'une rencontre à Hauterive, les principaux piliers de ce projet ont examiné le travail à accomplir maintenant que la région est désignée, et ils ont nommé le

coordonnateur permanent de la conférence, M. Claude Saint-Onge, organisateur communautaire, qui entrera en fonction le 30 juin.

Lorsque l'Association québécoise pour la déficience mentale aura rempli la simple formalité qui consiste à faire accepter par l'Association canadienne le choix de la Côte-Nord, les promoteurs régionaux demanderont

d'obtenir les subventions gouvernementales prévues, approximativement \$8 millions, pour élaborer et mettre sur pied un plan quinquennal.

Ce plan consistera à implanter des services communautaires intégrés pour les personnes handicapées de la vaste Côte-Nord. Un récent dépistage a révélé qu'il y avait quelque 450 handicapés de tout âge dans la région.

Fabien Roy précise sa pensée sur le regroupement de l'opposition

Le député de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale, M. Fabien Roy, a nié une nouvelle parue dans différents journaux, hier, à l'effet qu'il préconisait le regroupement des forces des partis de l'opposition autour du Parti québécois, en vue des prochaines élections.

Le PQ s'il y avait un regroupement des partis de l'opposition puisqu'il a le plus grand nombre d'adhérents.

Toutefois, le député a souligné qu'il fallait considérer le fait que le PQ est pratiquement inexistant dans les milieux ruraux. Devant cela, M. Roy a parlé d'un partage des circonscriptions au moment des élections.

Par le fait même, il a profité de l'occasion pour dire qu'il n'y a pas que la politique agricole qui sépare le PQ du parti créditiste. Selon lui, les deux partis sont également divisés au niveau des politiques scolaires, municipales, économiques et sur la question de la multiplication des sociétés d'Etat préconisée par le PQ.

Depuis déjà plusieurs mois, une centaine de personnes bénévoles de la région ont abattu beaucoup de travail pour effectuer un dépistage des handicapés, connaître leur situation dans le milieu, relever les services existants et les carences, et prévoir les besoins.

M. Jacques était tout seul dans sa roulotte quand le réchaud a explosé

M. Herménégilde Jacques était seul dans sa roulotte lorsque le réchaud à naphte a fait explosion. Il a été trouvé mort vers 17h45, avant-hier, et l'accident remontait à quelques heures.

Québec fait savoir que la seconde victime dans l'incendie de l'hôtel Fortin, à Sept-Îles, dimanche dernier, avait été identifiée comme étant Mlle Marlene Etienne, âgée de 24 ans et demeurant à Longueuil.

Avenue, à Québec, avait été mortellement blessé par une auto sur le boulevard Charest Ouest, près de Duplessis.

De son côté, la police de Lévis signale qu'une adolescente a subi des blessures graves, hier soir, et qu'elle avait été transportée à l'Hôtel-Dieu. L'accident a eu lieu sur le terrain de stationnement des Galeries Chagnon.

Un automobiliste a aussi fait une embardée à Saint-Romuald, hier soir, et il a été conduit dans le même hôpital. Ses blessures seraient assez sérieuses.

C'est ce qu'a établi, hier, l'enquête menée par le poste de la Sûreté du Québec à Montmagny. M. Jacques était âgé de 43 ans et il demeurait au 2652 rue Pierre-Boucher, à Québec.

La première victime a été identifiée, mardi dernier, comme étant Denise Hénauld, âgée de 21 ans, de Granby. Quant à la cause de l'incendie, elle était encore inconnue hier soir.

La tragédie s'est produite au camping Guillemette, à Beaumont, dans la circonscription de Bellechasse. M. Jacques y avait installé sa roulotte pour la saison estivale.

Par ailleurs, la ville de Sainte-Foy a connu une seconde victime de la circulation en moins de 12 heures. Vers 1h30 hier matin, Mlle Ginette Comtois, âgée de 21 ans et domiciliée au 207, rue Caron, à Loretteville, perdait la vie dans une collision au croisement du boulevard des Quatre-Bourgeois et de la rue Duchesneau. Vers 16h15 la veille, M. Antonio Saraiva, âgé de 51 ans, de la 2e

Personne n'a eu connaissance de l'explosion. Le feu s'est éteint de lui-même, après avoir calciné tout l'intérieur de la roulotte.

D'autre part, la Sûreté du Québec

ANNONCE

VOTRE PERSONNALITÉ PEUT VOUS TUER

Etes-vous de ceux que ronge sans cesse l'idée qu'ils auraient dû et pu en faire davantage? Devenez-vous furieux si vous êtes bloqué dans un embouteillage? Si vous répondez oui à ces deux questions, prenez garde à votre cœur! Et ne manquez surtout pas de lire, dans Selection du Reader's Digest de juin, les résultats d'une enquête menée par deux éminents cardiologues sur l'origine de la maladie coronarienne. Apprenez pourquoi les personnes qui ont un tempérament impulsif sont beaucoup plus exposées que les autres aux crises cardiaques et comment on peut espérer vivre mieux et plus longtemps en modifiant quelques traits de son caractère. Achetez Selection de juin aujourd'hui même.

PLAN D'ASSURANCE DÉCÈS AU COMPTANT. ÂGE 45-85

- ★ Jusqu'à \$3,000 comptant
- ★ Pas d'examen médical
- ★ Valide partout dans le monde

Ce plan vous permet de disposer de vos dépenses funéraires et autres déboursés imprévus de dernière instance.

POSTEZ DES AUJOURD'HUI POUR RENSEIGNEMENTS GRATUITS

NOM _____

ADRESSE _____ AGE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ PROFESSION _____

UNITED AMERICAN INSURANCE CO.
5658 Côte des Neiges, B.P. 23
Montréal
R. 250,000 LIMITÉE

LS-13-6-75

ÇA COUVRE EN GRAND!



La Moorgard, c'est tout ce que vous attendez d'une peinture d'extérieur. C'est une peinture latex d'extérieur qui couvre la plupart des surfaces peintes en une seule couche. Elle vous épargne donc temps et argent.

La Moorgard est d'emploi facile. Grâce à sa formule spéciale, elle s'étend également et couvre de grandes surfaces économiquement.

Elle est faite pour résister au climat canadien, ses couleurs restent fraîches et son blanc éclatant; malgré le gel, la pluie, le soleil ardent.

La Moorgard, ça couvre en grand... ça couvre de beauté, de couleurs et de propreté.

Pour que toutes les qualités de la Moorgard soient bien couvertes, voyez un expert en peinture: le détaillant Benjamin Moore.

MOORGARD® PEINTURE LATEX D'EXTÉRIEUR

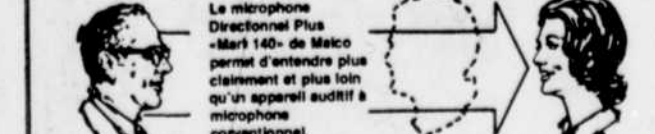
BENJAMIN MOORE

Entendez plus clairement à distance avec le nouveau Directionnel Plus «Mark 140» de Maico.

Résultat de nombreuses années de recherches en laboratoire, le nouveau microphone Directionnel Plus «Mark 140» de MAICO permet enfin d'entendre clairement les sons à distance.

Contrairement au microphone ordinaire qui amplifie tous les sons, quelle que soit leur provenance, le nouveau microphone Directionnel Plus «MARK 140», exclusif à MAICO, amplifie surtout les sons provenant de face... même à distance et diminue les sons et les bruits provenant de l'arrière pour améliorer davantage la netteté de la réception des sons provenant de l'avant.

Ce nouveau microphone s'installe également sur une monture de lunettes.



Service Auditif Maico Inc. **M**
Pierre-H. Bergeron & Associés
QUÉBEC, 815, Côte d'Abraham (P.H. Bergeron)
3, Avenue Bégin
Lévis
635, 12^{me} Rue St-Georges
21, rue Verbois
Rivière-du-Loup
867, rue De Foix
Trois-Rivières
295, Montcalm
Chicoutimi
815, Côte d'Abraham
Québec

CHS-N. PAQUET LTEE 485, FRANKLIN QUÉBEC TEL.: 683-3418	centre de rénovation! Jos. Grenier 947 AVENUE ROYALE - BEAUPORT TEL.: 667-1724	LES QUINCAILLERIES CORRIVEAU INC. Sillery - Tél.: 683-1901 Ste-Foy - Tél.: 651-6121 Lauzon - Tél.: 837-8831	DISTRIBUTEUR FOURNIER & PAPILLON 1533, CONWAY QUÉBEC TEL.: 524-4668	JEAN-DENIS ROY 8, RUE RICHARD ST-ROMUALD TEL.: 839-9094	QUINC. ROLAND CHOUINARD ENR. 1403 PROVENCHER CAP-ROUGE TEL.: 653-7446
NOËL JACQUES-CARTIER, (CAP-SANTE) Cité Portneuf, Qué. G0A 1Y0 TEL.: 285-0250	QUINC. ANDRE MARIER AV. NOTRE-DAME N.-D.-DES-LAURENTIDES TEL.: 849-4489	LOUIS CANAC-MARQUIS 25, MARIE-DE- L'INCARNATION QUÉBEC TEL.: 687-3620	CHARLES DESBECQUETS 5882 DES JACYNTHES ORSAINVILLE 381A, 14 ^e RUE, LIMOILQU TEL.: 623-1067 529-1945	DURAND MERCIER LTEE 160, LESSARD LORETTEVILLE TEL.: 842-4180	

Construction: la FTQ veut encore contrôler l'embauche

par Hélène ARCHAMBAULT

(PC) — A l'instar de sa rivale, la CSN, la FTQ maintient l'argument déjà exprimé devant la commission Cliche selon lequel l'insécurité d'emploi et la concurrence de la main d'oeuvre demeurent les causes principales de la violence et de la cor-

ruption dans le secteur de la construction.

Unanimes sur les motifs du malaise, les deux groupes syndicaux s'entendent aussi pour désapprouver la recommandation du rapport Cliche proposant un office gouvernemental de placement des travailleurs.

Le secrétaire de la FTQ, M.

Fernand Daoust, a repris hier devant la commission parlementaire du Travail, la position exposée l'automne dernier devant la commission Cliche. La FTQ demande encore l'obtention par les bureaux de placement syndicaux de la juridiction exclusive sur l'embauche dans le secteur de la construction.

Par contre, même si elle

pose le même diagnostic, la CSN proposait mercredi devant la même commission le point de vue exprimé l'automne dernier. Elle réitère sa demande d'établir des bureaux de placement conjoints (CSN-FTQ) dont le fonctionnement serait régi par des critères publics sous surveillance gouvernementale.

On se souviendra que la différence des points de vue provient du fait que la FTQ jouit d'un quasi monopole sur les bureaux de placement dans le secteur de la construction, d'où son désir d'officialiser une situation établie.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait valoir M. Daoust hier, alors qu'il présentait devant la commission parlementaire, les réactions de la FTQ aux recommandations du rapport Cliche.

Il s'est insurgé contre la recommandation proposant un office de placement gouvernemental puisque la commission Cliche a clairement établi la corruption régnant déjà à la Commission de l'Industrie de la construction (CIC):

"Nous comprenons mal que la commission, qui a surtout constaté des anomalies du favoritisme et de la corruption dans le système gouvernemental de place-

ment, abolisse le placement syndical et remettre la totalité de cette responsabilité à un office contrôlé par l'Etat," a-t-il déclaré.

"Les travailleurs savent qu'ils ne peuvent pas compter sur les gouvernements à cause de l'asservissement des partis politiques qui les contrôlent, ajoutait-il en soulignant que "dans le secteur particulier de la construction, les gouvernements ont jusqu'ici contribué à rendre encore plus instable l'économie. Préoccupés qu'ils sont des exigences électorales, ils utilisent fréquemment les projets publics de construction comme des arguments de vente, insouciant des conséquences économiques parfois désastreuses."

Le mémoire résumant l'opinion de la FTQ sur le rapport Cliche condamnait par ailleurs la plupart des recommandations de la Commission d'enquête sur la liberté syndicale. Seules les propositions concernant la sécurité des travailleurs, la qualification des entrepreneurs et la planification des travaux de construction du secteur public rencontrent les vues de la FTQ.

Après lecture du mémoire de la FTQ, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, s'est borné à commenter les accusations portées contre le gouvernement qu'il représente, mais n'a formulé aucune question.

Il n'a pas été plus loquace

que la veille sur la question de l'Office de la construction. La veille il avait simplement précisé devant la CSN qu'il ne pouvait pas donner suite aux recommandations de la

Commission Cliche relative au parlement. Il promet toutefois qu'il en sera question dans le projet de loi visant à créer l'Office de la construction.

Victimes de l'amiantose: le projet de loi sera déposé très bientôt

Le gouvernement déposera, d'ici l'ajournement de la session, prévue pour la fin du mois, un projet de loi permettant aux travailleurs victimes de l'amiantose d'obtenir une pleine compensation de leur salaire.

C'est ce qu'a déclaré, hier, en Chambre, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer précisant que ce projet de loi fait suite à l'arrêté en Conseil 887 du ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Massé, adopté le 1er mai et fixant à cinq le nombre de

fibres d'amiante par centimètre cube d'air.

Le ministre du Travail répondait à un interrogatoire du député péquiste de Saguenay, M. Lucien Lessard qui, voulant avoir plus de précisions continua ainsi:

"Est-ce qu'on peut également obtenir l'assurance que les normes concernant l'amiantose seront comprises dans cette loi ou dans une autre?"

"La loi que je propose, devait répondre le ministre

Cournoyer, sera intimement reliée à la mise en application du règlement qui est fait par le ministre des Richesses naturelles."

A cette réponse le ministre des Richesses naturelles M. Gilles Massé ajouta, pour compléter:

"Il existe présentement un comité interministériel pour étudier les normes de salubrité dans les mines d'amiante et les règlements devraient paraître dans la Gazette officielle dans quelques mois."



BILLETS SOLEIL

"Votre passeport - spectacle pour la saison d'été"

LE SOLEIL vous offre

2500 BILLETS GRATUITEMENT!

POUR GAGNER...
Rien à déboursier! Rien à répondre! Rien à envoyer!

TOUT CE QUE VOUS AVEZ A FAIRE, LIRE LE SOLEIL REGULIEREMENT!

SURVEILLEZ LES ANNONCES "BILLETS-SOLEIL" 2 FOIS LA SEMAINE... AVEC LA LISTE DES GAGNANTS!

Au cours des mois de juin, juillet et août, votre journal Le Soleil offrira gratuitement à ses lecteurs de la région de Québec, la chance d'assister à un des spectacles indiqués sur cette page.

- Deux fois la semaine à des jours différents, Le Soleil publiera une liste de noms et adresses choisis au hasard.
- Les personnes concernées se mériteront de 2 à 4 billets de loge selon le spectacle:
- Expos - 2 laissez-passer • Caribous - 2 billets • Cinémas Unis - 2 laissez-passer • Métros - 4 billets • Théâtre la Fenière - 2 billets • Théâtre de l'Île - 2 billets.
- Il est à noter que les laissez-passer sont valides en tout temps alors que les billets sont valides pour la journée indiquée.
- Pour réclamer vos billets, vous devrez vous présenter dans les 48 heures à nos bureaux et vous identifier.
- Les billets ne sont pas interchangeables.



LES METROS 1000 BILLETS
(billets des Carnavals seront honorés)



THEATRE DE LA FENIERE 300 BILLETS



LES CARIBOUS 400 BILLETS



LES CINEMAS UNIS 400 LAISSEZ-PASSER



LES EXPOS 100 LAISSEZ-PASSER



THEATRE DE L'ÎLE 300 BILLETS

Lisez **LE SOLEIL** régulièrement

VENTE DE PANNEAUX PREFINIS

choix et couleurs assortis
samedi le 14 juin seulement

PANNEAUX 4' x 8' "Tuxedo White" Rég. \$10.50 SPECIAL	PANNEAUX 4' x 8' "Orient Maple" Rég. \$7.80 SPECIAL	PANNEAUX 4' x 8' "Waterboard" Rég. \$6.70 SPECIAL
5⁸⁰	4⁸⁰	3⁸⁰

Autres spéciaux en magasin

20% à 30% de réduction
sur tous les plants et fleurs à votre centre-jardin

Le Centre-Jardin offre aussi service d'arrosage, entretien de terrains. Aussi, posage de pelouse, herbicides, insecticides, etc...

Sur place, un conseiller certifié par l'Université Laval sera à votre service.

AGENCE DE MATERIAUX Enr.
4250, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg - 626-1143

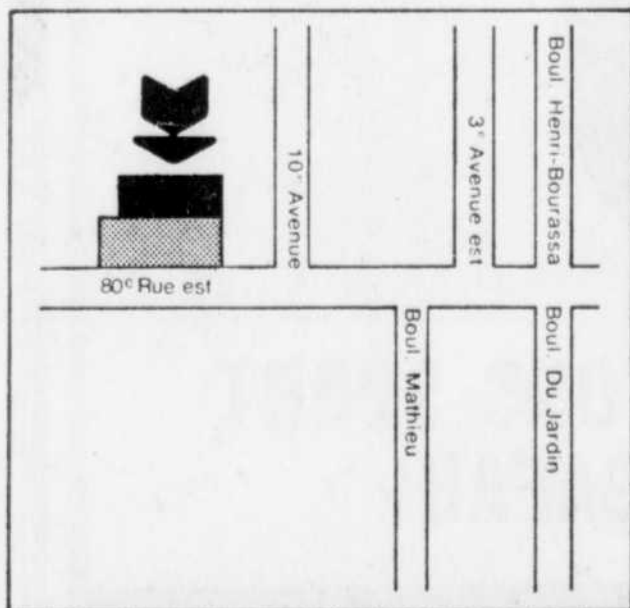
**à l'exemple
de l'accueil chaleureux
de la population
de Charlesbourg
à sa venue,
nous sommes
heureux d'annoncer
deux nouveaux
services
à la clientèle de
place
bourg-royal**

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DE QUÉBEC



MADALLE
(vêtements pour dames)

Brasserie La Goulue
Caisse Populaire de l'Auvergne
Casse-Croûte Harry
De Bocarme Inc., (coiffure)
Délicatessen Guido-Claude
Laurentide Acceptance Corp.
Magasin Continental
Mercerie Michel Boutin Inc.,
Nettoyeur Betty Brite
Pharmacie St-Laurent
Provigain
Restaurant Bourg-Royal
Salon Bourg-Royal
Société des Alcools
Tabagie du Village Enr.



Boutique Jean-Tek
Boutique Nordisque Enr.
Boutique 2-18 Bisson
Chaussures Daniel Brisson
De Bury Fleuriste Inc.,
Domic Inc.,
Kiosque Jackie Lou Inc.,
La Pitchounette Enr.,
La Redingote
Madelle
Pet Shop du Jardin
Photo Bourg-Royal Enr.,
Quincaillerie Bourg-Royal Enr.
Tapis Bourg-Royal Enr.

MEILLEURS VOEUX DE SUCCÈS
À L'OCCASION DE LA VENTE 20% D'ESCOMPTE EN COURS
À TOUS LES MARCHANDS DE PLACE BOURG-ROYAL

DUFRESNE & LÉGARE INC.

la consommation

L'ACC veut qu'on interdise certains parcs pour enfants

par Marcel COLLARD

Convaincue des dangers considérables du filet utilisé pour la fabrication de certains parcs pour enfants, l'Association des consommateurs du Canada a demandé au ministère de la Consommation d'en interdire la fabrication immédiatement.

Informés par des délégués de la Colombie-Britannique

de la mort de deux enfants, attribuable à des accidents causés par ces filets, les membres de l'ACC n'ont pas hésité au cours de l'assemblée annuelle tenue à l'Université Carleton, de recommander que le produit soit banni du marché.

Le filet de nylon tressé entourant certains parcs pour enfants est très résistant. Dans au moins un cas,

l'ACC fait état d'un certificat de décès d'un enfant mort étranglé. Plusieurs enfants ont eu les doigts passablement coupés en s'agrippant à ce filet, pour se lever. Le filet a tendance à se resserrer sur le poids exercé.

Le pétrole

Les Ontariens ont proposé que l'ACC fasse des démar-

ches pour que le ministère de la Consommation enquête sur des compagnies pétrolières, exerçant un contrôle absolu sur la distribution au détail des produits, fixant les prix au détriment des consommateurs.

Par le biais de la loi sur la concurrence, l'ACC veut que la recherche s'étende aux structures et aux pratiques et que les compagnies soient obligées à se retirer de la distribution au détail.

Au début de 1974, la région de Toronto a souffert d'une pénurie artificielle d'essence ayant favorisé l'accroissement du prix.

Les membres de l'ACC prétendent que le jeu de la concurrence, entre les mains des distributeurs privés, profitera aux consommateurs.

Les cartes de crédit

Le débat sur les cartes de

crédit, soulevé par la Colombie-Britannique, a surtout fait l'objet d'une controverse entre deux autres provinces.

Essentiellement, la proposition demandait que les marchands allouent un escompte aux clients qui paient rubis sur l'ongle et recommandait des dispositions pour faire échec aux pratiques restrictives des commerces qui s'abstiendraient de

se conformer à cette nouvelle obligation.

L'esprit de la requête vise surtout à ce que l'utilisation d'une carte de crédit soit assortie d'un coût, au lieu d'être considérée comme un mode gratuit de paiement.

Les délégués de la Saskatchewan ont relaté qu'une enquête menée chez eux n'avait pas donné la preuve suffisante pour affirmer que le consommateur achetant au

comptant pourrait bénéficier d'une telle modification.

Les Ontariens ont soutenu de leur côté que les clients ayant l'habitude d'acquitter leurs achats au comptant subventionnent en quelque sorte le marché des cartes de crédit.

La recommandation fut adoptée, mais entre temps, l'ACC incitera les consommateurs à réclamer un escompte sur les achats payés comptant.



Chemise pour homme

Une chemiserie canadienne, sans doute irritée de se faire dire qu'on ne pensait pas assez aux hommes de forte taille, a décidé de passer aux actes. Pour ne pas rater son coup, elle a produit cette chemise de 30 pouces d'encolure et qui fait 89 pouces de tour de taille. Pour ceux qui sont intéressés le magasin London Goodwill Industries, de London, la vend \$4.45 et si par hasard se présente un client à qui elle conviendrait parfaitement, l'établissement la lui offrira gratuitement.

Plusieurs entreprises québécoises ont été condamnées sur des infractions à la loi sur la publicité trompeuse depuis le commencement de l'année 1975.

La sentence la plus sévère a été prononcée contre Heros Entreprises Limited, faisant affaire sous la raison sociale "Lady Stauffer Figure Control Salons," de Montréal qui avait annoncé un traitement d'amaigrissement, sans exercices requérant des efforts physiques. La réclame s'avérant fautive, la compagnie s'est reconnue coupable et a dû déboursier une amende de \$1,500.

Le magasin Jato, rue Saint-Sacrement, à Québec, a reconnu sa culpabilité sous

deux chefs d'accusation et dut payer deux amendes de \$250. Sur l'emballage d'un détergent pour lave-vaisselle de 50 onces, l'étiquette indiquait un prix équivalent celui de 35 onces, soit \$1.51. Or, la preuve tendait à démontrer que le prix ordinaire d'un emballage de 35 onces était de \$1.15 en réalité.

La firme Raymond Lépine Inc, de Saint-Léonard, a commis une infraction par l'annonce d'un humidificateur au prix de gros, \$121.50. Il fut établi que le prix de gros était bien inférieur à \$121.50. L'amende fut fixée à \$1,000.

Bernard Masson, établi sous le nom de B.E.M. Souvenirs Fireworks and Duty Free Shop, de Côteau-du-lac, a dû payer une amende de

\$250. A l'intérieur et à l'extérieur du commerce, il avait placé des inscriptions "boutique hors-douane". Les en-

quêteurs sur la publicité trompeuse ont établi qu'aucun permis autorisant l'exploitation d'une boutique

hors-douane n'avait été émis et que les prix "hors-douane" étaient supérieurs aux prix conseillés.

En juillet, le Québec paiera les prothèses

(PC) — Le gouvernement du Québec vient de décider de la gratuité des prothèses et des appareils orthopédiques pour tous les résidents du Québec dont l'état de santé le requiert.

C'est ce qu'a annoncé, hier, par voie de communiqué, le ministre des Affaires so-

ciales, M. Claude Forget, en soulignant que cette nouvelle mesure sociale représente un déboursé annuel de l'ordre de \$3,500,000 au Québec.

Le nouveau programme, qui entrera en vigueur le 1er juillet, sera administré par la Régie de l'assurance-maladie du Québec.

Pensions de vieillesse: septième indexation

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Marr Lalonde, a annoncé hier une nouvelle indexation des prestations mensuelles de la sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, devant entrer en vigueur en juillet.

En vertu de cette septième augmentation trimestrielle, la prestation de base de sécurité de la vieillesse passera de \$123.42 à \$125.76.

Quant au supplément de revenu garanti maximal pour une personne seule ou pour une personne mariée dont le conjoint n'est pas à la retraite, il passera de \$86.57 à \$88.21, tandis que le supplément maximal pour les deux conjoints à la retraite sera porté de \$76.88 à \$78.34.

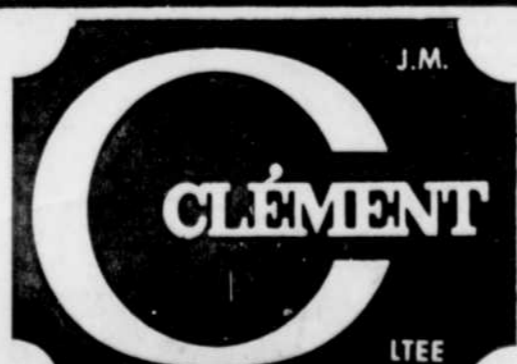
Le nouveau maximum mensuel, pour une personne seule qui reçoit la prestation de base et le supplément maximal de revenu garanti sera de \$213.97, tandis que pour les deux conjoints à la retraite, la prestation de base ajoutée au supplément maximal donnera un revenu mensuel de \$408.20.

CADEAU DE LA FETE DES PERES

20%

SUR TOUS LES

COMPLETS, VESTONS SPORT ET HABITS SAFARI



A STE-FOY: 2797, boul. Laurier, Ste-Foy
A QUEBEC: 1114, St-Jean, Québec

DE TEMPS EN TEMPS,
LE RESTAURANT...

ÇA CHANGE!

POUR SAVOIR OU ALLER,
LISEZ NOS PAGES
GASTRONOMIQUES
DU SAMEDI.

LE SOLEIL

Pour madame "sans âge"

Des fleurs pour vous... imprimées dans une élégante robe du soir, que vous soyez la mère de la mariée ou l'invitée d'une soirée de gala. Tons de beige et de bleu poudre.

10 à 20.
\$44.99

Cette robe est disponible au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys et aux galeries chagnon. Dites simplement: "portez à mon compte".



L'amiantose apparaîtrait après cinq ans dans les mines

par Jean GIROUX

Les manifestations de l'amiantose apparaissent très tôt dans la carrière des mineurs, en moins de 10 ans de travail, et même, dans plu-

sieurs cas, en moins de cinq ans.

Telle est la première conclusion d'une recherche très documentée tenue par la Centrale des syndicats démocratiques, au cours de 6 derniers mois, auprès des travailleurs d'Asbestos. Les données de cette enquête-questionnaire seront rendues publiques à la fin de l'été, mais un rapport préliminaire a été présenté, hier, aux 600 congressistes de la CSD qui sont réunis à Québec jusqu'à samedi sous le thème "Pourquoi tant d'inégalités?".

Cette première conclusion tire son originalité du fait que la plupart des études antérieures concluaient que cette maladie apparaissait entre 10 et 20 ans et plus, après l'exposition à l'amiante. Or, ces études reposaient sur l'interprétation des radiographies pulmonaires, méthode tardive et statique d'observation.

Le questionnaire administré par l'équipe de recherches de la CSD, dirigée par Louis Laroche, un étudiant de maîtrise en sociologie, a exigé plusieurs mois de préparation, à laquelle ont été associés des spécialistes divers, et surtout des travailleurs directement concernés. Plus de 600 travailleurs (30 pour 100 des mineurs) ont répondu aux 300 questions

destinées à révéler l'évolution de la maladie, les multiples aspects qu'elle peut prendre, de même que les nombreuses conséquences qu'elle engendre.

Les résultats connus confirment absolument les conclusions des études antérieures sur l'amiantose, une maladie insidieuse, évolutive, et, soit le processus pathologique commencé, irréversible et incurable. Plus la quantité de poussière est grande, plus rapide est l'empoisonnement pulmonaire; mais quelles que soient la concentration de poussière et la durée d'exposition du mineur, la maladie est fatale même si elle est plus lente à se développer.

Le rapport de Louis Laroche cite encore des résultats d'autres recherches selon lesquelles beaucoup de victimes d'amiantose sont sujets au cancer des voies respiratoires et des tissus abdominaux. Par exemple, un Dr Buchanan indique que 50 pour 100 des amiantoses meurent des suites d'un cancer du poulmon.

À Asbestos, d'autres menaces amènent la santé des travailleurs: les vibrations, les compressions, les gaz d'échappement, le plomb, la soudure, la chaleur, le bruit, les résines, l'humidité. Ces

problèmes font également l'objet d'observations précises de la part des travailleurs qui en sont les victimes et le portrait qui se dégage de l'ensemble est une sévère accusation à l'endroit des responsables de l'état déplorable des conditions de travail.

Parmi les résultats, citons les suivants: 93,5 pour 100 des mineurs se disent conscients des dangers de leur travail; seulement 24,1 pour 100 en parlent à leur contremaître ou à un représentant de la compagnie; tous les travailleurs, et à tous les postes, voient quotidiennement la poussière d'amiante se répandre dans leur lieu de travail; la très grande majorité constate l'inefficacité des mesures d'assainissement et d'hygiène mises en place par la compagnie; en général on ne parle pas de sa condition personnelle par peur, ignorance ou manque de confiance. Tous admettent qu'ils souffrent avant tout d'un manque d'information.

Sur l'information, la position de la CSD est la suivante: puisque la compagnie refuse de dire aux travailleurs les risques qu'ils courent, ces derniers prendront les moyens pour obtenir l'information eux-mêmes.

À ce sujet, M. Léo Boucher, président du syndicat d'As-

bestos, affirme que le syndicat étudie la possibilité d'acheter les instruments de mesure nécessaires, d'obtenir par négociation le droit de s'en servir, et de s'en servir même si la compagnie refuse de négocier, de former des travailleurs pour les rendre capables d'utiliser ces instruments délicats sans l'intervention des techniciens de la compagnie ou d'un ministère, et de publier fréquemment les résultats.

De cette façon, selon M. Boucher, la compagnie devra expliquer pourquoi elle viole ses propres normes de santé et de sécurité. Cette proposition ayant fait également l'objet d'une étude par les travailleurs en grève de Theford (front commun Métallos-CSN), M. Boucher s'est dit d'accord pour participer à des pourparlers entre les travailleurs des 3 centrales parce que les rivalités entre

les centrales ne doivent pas empêcher les mineurs de trouver des solutions pour leurs problèmes communs.

Même si l'étude de Louis Laroche, qui coûtera certes plus de \$25,000 à la CSD, ne sera terminée que dans quelques semaines, il appert que la position de la centrale sur la concentration des poussières sera d'exiger la disparition complète des poussières. Les normes de 5 fibres par c.c., puis de 2 fibres par c.c., ne sont pas valables pour la CSD puisque l'étude montre que même une faible exposition est un risque fatal pour le mineur.

Il faudra donc que les normes tendent vers zéro, et sur une courte période, pour que la CSD accepte les propositions des ministres québécois, propositions que les porte-parole des compagnies reprennent depuis mercredi

à leur propre compte. La CSD, selon son vice-président, Jean-Paul Hélu, son président Paul-Émile Dalpé, et ses militants d'As-

bestos, trouve indécent le débat actuel sur la quantité de fibres permise, et luttera jusqu'au bout pour faire accepter la norme zéro.

La CSD entend nettoyer le monde syndical

par Jean GIROUX

À sa deuxième journée de congrès, la Centrale des syndicats démocratiques continue sa campagne amorcée, lors de l'ouverture, par le président Paul-Émile Dalpé, et dénonce une nouvelle fois "le climat de terrorisme qui s'est installé dans les moeurs syndicales québécoises".

Dans ce contexte, selon un communiqué diffusé, hier midi, à l'occasion d'une séance d'information, la CSD met tout en oeuvre pour "laver le syndicalisme au Québec des rapaces qui font perdre toute confiance des travailleurs en l'appareil qu'ils ont mis au monde".

D'abord, l'affaire Quebec Poultry, où une grève et un lock-out frappent les travailleurs des quatre usines. La rivalité entre la CSD et la CSN y est au plus fort. Le communiqué de la CSD affirme que "ce qui s'est passé à l'intérieur de l'usine de Saint-Jean-Baptiste de Rouville suffit à vouloir un nettoyage dans tout le syndicalisme au Québec. Les travailleurs de cette usine, manifestement écoeurés des cinq grèves qui leur ont été imposées par la violence depuis un peu plus d'un an, se sont révoltés, et ils ont voulu faire leur propre nettoyage il y a un an, poursuit le communiqué. "Depuis ce jour, la CSN a installé à Saint-Jean-Baptiste un climat de terreur pour garder les membres chez eux. Ces travailleurs sont venus à la CSD pour se libérer, avec le résultat que 13 voitures ont été saccagées et incendiées, une maison saccagée, des enfants violentés, des menaces de mort proférées, etc."

Le communiqué fait allusion à la soirée du 1er juin dernier. Toujours selon la CSD, un travailleur qui avait adhéré à la CSD fut frappé au visage par un fier-à-bras pendant que deux comparses le retenaient. Une travailleuse a été violemment battue, une autre doit garder ses enfants loin du village et personne ne laisse sa maison sans surveillance.

La CSD accuse la CSN d'avoir fomenté cette soirée de troubles et de violence.

Ailleurs, à l'usine Gregg Cabinet, de Montréal, c'est la FTQ qui est accusée d'avoir négocié une convention collective illégalement, sans mandat, au nom d'un syndicat affilié à la CSD.

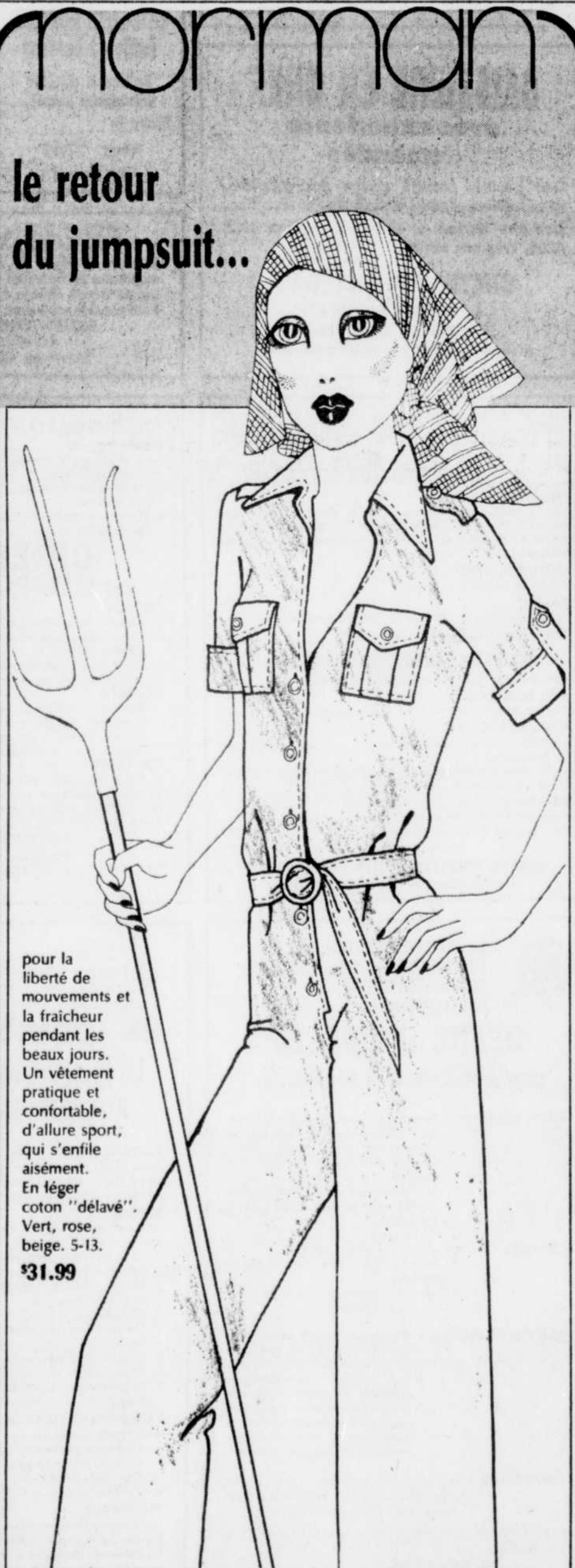
À Saint-Hyacinthe, à l'usine de Superseal, la FTQ est encore accusée de marauder illégalement le syndicat CSD, et au Saguenay, dans le secteur des garages, c'est la CSN qui procéderait à des manœuvres douteuses.

Dans l'ensemble, la CSD estime que ces manigances des centrales traditionnelles sont des gestes répressifs, condamnables sans appel. Citant les défaites juridiques des adversaires qui confirment chaque fois la vérité de la CSD, le communiqué de la jeune centrale se termine par une formule lapidaire: la CSD est une minorité dans une majorité minoritaire, c'est sa force.

Liens avec le Mozambique

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien se réjouit de l'accession du Mozambique au statut d'Etat souverain dès le 25 juin.

Dans un bref communiqué, le ministre des Affaires Extérieures M. Allan MacEachen, précise que le gouvernement canadien entreprendrait peu après la proclamation de l'indépendance de ce pays africain des discussions avec les autorités du Mozambique visant à établir des relations diplomatiques officielles.



le retour du jumpsuit...

pour la liberté de mouvements et la fraîcheur pendant les beaux jours. Un vêtement pratique et confortable, d'allure sport, qui s'enfile aisément. En léger coton "délavé". Vert, rose, beige. 5-13. \$31.99

Cette tenue est disponible au mail saint-roch, à place laurier, à place fleur de lys et aux galeries chagnon. Dites simplement: "Portez à mon compte."

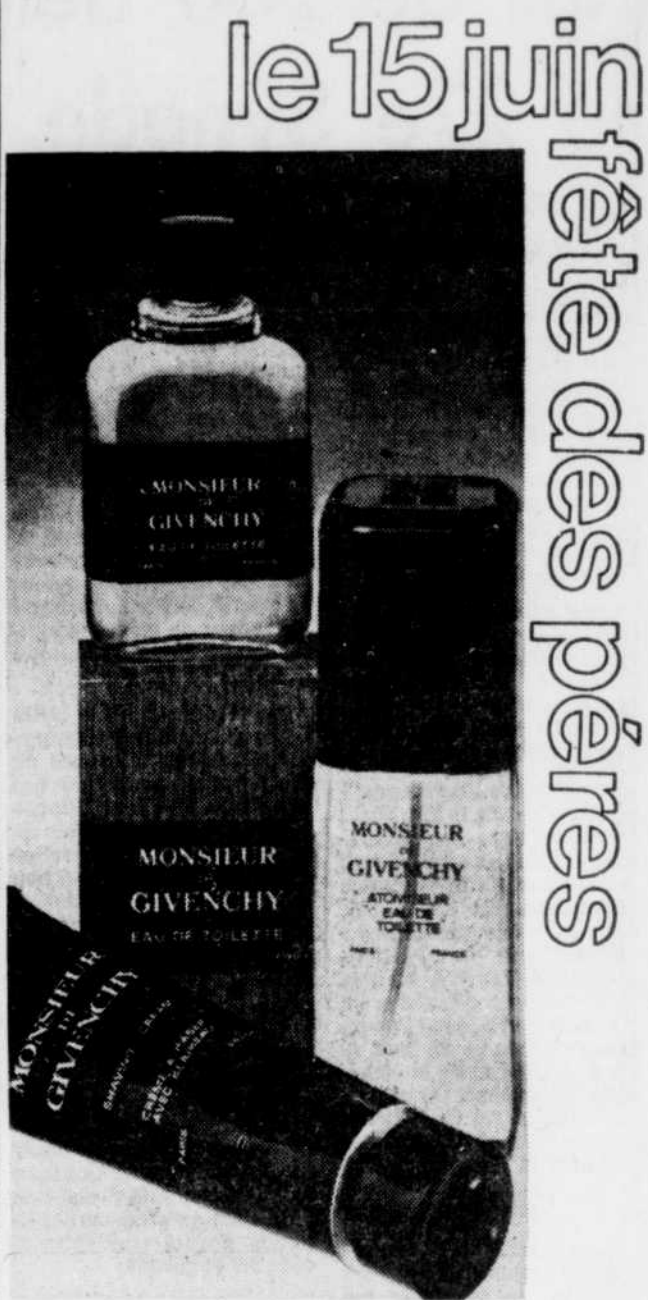
Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.



Soyez son porte-bonheur le jour de sa Fête... avec l'un de nos "porte-...", en beau cuir souple, noir ou brun foncé. Un cadeau bien masculin. Qui mettra de l'ordre dans ses papiers, en ville et en voyage. Porte-passeport, \$25. Porte-cartes de crédit, \$20.

Maroquinerie au rez-de-chaussée.
HOLT RENFREW
Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.



Monsieur de Givenchy de France. La signature de l'homme raffiné. Fraîcheur et discrétion. Offrez-lui l'après-rasage, l'eau de toilette, savon, déodorant en bâton, trousse de voyage. \$2.75 à \$10.50.

Boutique Messieurs au rez-de-chaussée.
Emballage-cadeau H.R. sans frais!
HOLT RENFREW
Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

En vente chez l'Éditeur officiel du Québec

Lois 29 et 30

Texte intégral des deux projets de lois sanctionnés.

20 pages
format: 7 1/4" x 9"

\$1.

LOIS ET RÉGLEMENTS PARTIE 2 LAWS AND REGULATIONS

107^e ANNÉE 27 MAI 1975 N° 19

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC
OFFICIAL GAZETTE

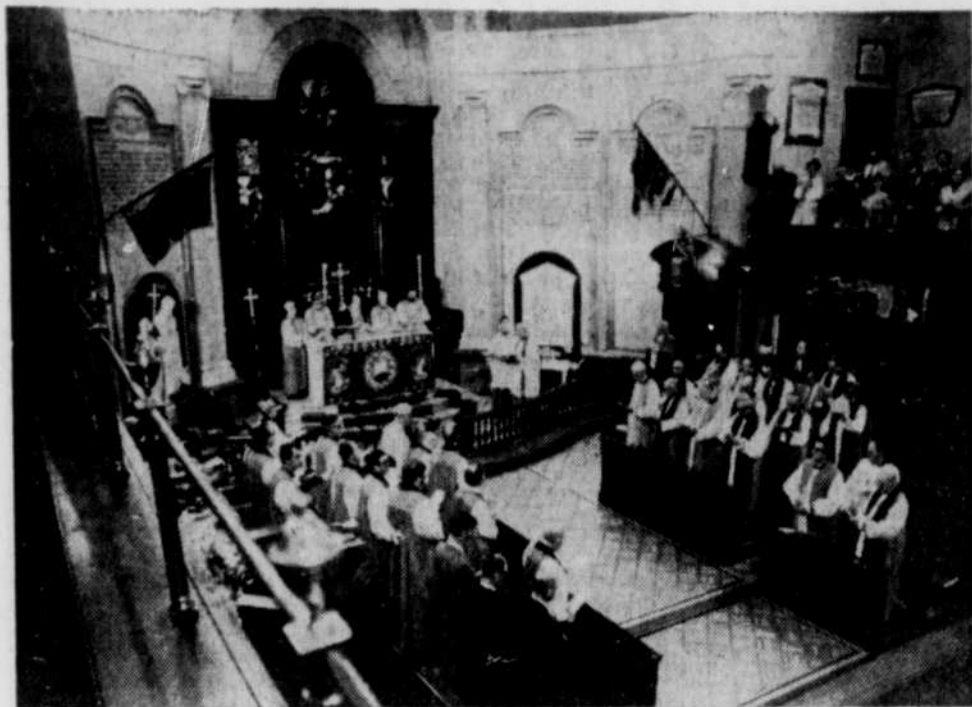
<p>LOI SUR LA MISE EN TUTELLE DE CERTAINS SYNDICATS OUVRIERS (P.L. 29)</p> <p>LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES RELATIONS DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION (P.L. 30)</p>	<p>AN ACT RESPECTING THE PLACING OF CERTAIN LABOUR UNIONS UNDER TRUSTEESHIP (BILL 29)</p> <p>AN ACT TO AMEND THE CONSTRUCTION INDUSTRY LABOUR RELATIONS ACT (BILL 30)</p>
---	---

Éditeur officiel du Québec

675 est, boul. Saint-Cyrille, Québec, G1R 4Y7

2, rue Saint-Jean, Québec, Édifice "G", Cité parlementaire.

Avortement: médecins en désaccord



Ouverture du 27e Synode de l'Eglise anglicane du Canada en la cathédrale Holy Trinity Church de Québec.

(D'après PC) — C'est par un vote extrêmement serré que les 76 médecins qui assistaient, hier, à l'assemblée générale annuelle de leur Corporation professionnelle, ont rejeté une proposition réclamant une prise de position officielle de leur Corporation, en faveur du retrait immédiat de l'avortement du Code pénal.

La proposition amenée à l'assemblée par le Dr Pierre Viens, l'un des signataires de la déclaration dans laquelle 116 médecins avouaient avoir contribué à des avortements, réclamait une étude du bureau de la Corporation avant une prise de position officielle et souhaitait également que la Corporation réclame du ministère des Affaires sociales, une législation afin de promouvoir un meilleur service de planification familiale. Quarante-quatre médecins se sont ajoutés aux 116 signataires ce qui porte leur nombre à 160.

Le débat fut orageux et occupa une bonne partie de l'assemblée générale. On répéta à plusieurs reprises qu'il n'était pas question de

se prononcer en faveur ou contre l'avortement. Le président de la Corporation, le Dr Augustin Roy, avait signalé à ses confrères que l'association des gynécologues et obstétriciens avait, de son côté, demandé à la Corporation de faire connaître publiquement son opinion, au sujet de l'avortement.

A Ottawa

De son côté, l'ancien pre-

mier ministre John Diefenbaker a qualifié "d'orgie de poursuites" les procédures judiciaires intentées par le ministre québécois de la Justice contre le Dr Henry Morgentaler.

M. Diefenbaker intervenait ainsi pour demander au ministre fédéral de la Justice, M. Otto Lang, de considérer la possibilité d'amender le Code pénal de façon à ne pas

permettre aux cours d'appel de renverser un verdict rendu par un jury en substituant leur propre décision.

Pour M. Diefenbaker, une cour d'appel n'étant pas en accord avec un verdict rendu par un jury n'aurait d'autre possibilité que de demander un nouveau procès.

A l'extérieur des Commu-

nes, M. Diefenbaker n'y est pas allé avec le dos de la cuiller, qualifiant de "persécution pur et simple" la décision du ministre Choquette d'en appeler d'un deuxième verdict d'acquiescement rendu en faveur du Dr Morgentaler, ainsi que d'intenter 10 nouvelles poursuites sur d'autres accusations d'avoir pratiqué un avortement illégal.

Plus de 200 délégués au 27e Synode anglican

par Georges BHERER

"L'amour et la grâce du Seigneur sont aussi anciens que l'Évangile et aussi nouveaux que l'avenir; il y a tant d'hommes qui en ont besoin", proclamait hier soir Mgr John Allin, évêque président de l'Eglise épiscopale des États-Unis, dans son homélie à la célébration marquant l'ouverture du 27e Synode de l'Eglise anglicane du Canada.

Cette cérémonie s'est déroulée dans la vénérable église anglicane Holy Trinity Church de la rue Sainte-Anne, cathédrale dont George III donna la congrégation en 1804.

Le primat de l'Eglise anglicane du Canada, le T.R. Scott, présidait cette célébration, assisté des archevêques J.-T. Frame, de la Colombie canadienne, du T.E. G.F.C. Jackson, de la province ecclésiastique de Prince-Rupert, du T.R. J.-A. Watton, de la province d'Ontario, du T.R. W.W. Davis, de la province du Canada et du Rev. A. Goodings, doyen de la cathédrale de Québec. On remarquait également 31 évêques, 98 ministres et 111 des 240 délégués au Synode qui se poursuivra jusqu'au 19 juin sur le campus de l'université.

Dans l'assistance avaient pris également place des délégations de plusieurs paroisses anglicanes de la ville comme du tout Québec. Le Rev. Cook représentait l'Eglise unie du Canada et le Dr Bregg, l'Eglise Presbytérienne du Canada. Les jeunes anglicans, qui tiennent en même temps leur synode sous la tente, au Montmartre Canadien, étaient largement représentés.

Un fait digne de mention, le chœur de chant de la cathédrale a exécuté plusieurs pièces de chant grégorien datant du 16e, ainsi que d'autres spécialement composées par le maître de chapelle, M. Frederick Mooney, notamment le Sanctus, le Kyrie, l'Agnus Dei et le Veni Creator.

Mgr Allin prenant pour thème "Je suis la voie, la vie et la vérité" de l'apôtre Jean,

Flora MacDonald réserve sa décision

OTTAWA (d'après PC) — Il est encore trop tôt pour affirmer que Mlle Flora MacDonald, députée conservatrice de Kingston-les-Iles, se portera candidate à la direction de son parti lors du retrait de M. Robert Stanfield.

Celle-ci a précisé hier qu'elle n'avait jamais déclaré qu'elle agirait en ce sens, tel que l'ont rapporté les journaux hier.

Mlle MacDonald a ajouté que toute décision quant à son intention de briguer les suffrages à la direction du Parti conservateur serait annoncée en temps et lieu, et surtout à un moment plus approprié.

On avait par erreur transmis les détails d'une allocution qu'elle aurait prononcée devant le club des femmes de l'université de Sudbury, mercredi. Or, selon elle, elle était à Sudbury lundi et non avant-hier.

"Ce ne sont pas les propos que j'ai tenus que l'on a rapportés" a-t-elle dit.

il présenta le Christ, comme rédempteur du genre humain. Il déclara que personne ne vient au père que par lui. "Ce n'est pas à nous à chercher le but et les priorités. C'est le Seigneur, qui nous a donné le but et les priorités de vivre parmi les hommes. Une des plus grandes fautes de notre temps, est de faire des idoles des buts et des priorités que l'on se donne. L'Eglise est une communauté rassemblée autour de l'autel de Dieu, célébrant les actions de grâces et agissant dans un monde rempli des joies du Seigneur.

En terminant, Mgr Allin invita ses auditeurs à demeurer de fidèles ministres du Christ et responsables des ministères de Dieu. "Proclamons la fidélité et la joie de la communauté renouvelée en le Christ par la conviction que c'est lui qui est bien le chemin, la vie et la vérité".

Au cours du synode de 1975, les Anglicans désirent fraterniser avec les catholiques et ils veulent se baigner dans l'atmosphère du Canada français, en demeurant deux jours dans des foyers canadiens-français pour connaître leurs coutumes et leurs traditions. Il sera question aussi au cours du Synode de la grande question de l'ordination possible des femmes chez les anglicans.

CENTRE DE VERRES DE CONTACT CHAREST
Polyclinique Vision-Santé Charest
210 est, boul. Charest
Suite 105
Face à la Gare Centrale d'Autobus
529-6641

On est aux p'tits soins avec VOS TENTURES

Nous sommes fiers de vous offrir ce qu'il y a de mieux en finition de draperie.

Adjust-a-drape.

P. Ferland Inc
(1375) Inc
294, RUE DU PONT
TEL.: 524-3531

Sanitone
Maître Tenturier Certifié

Venez chez **Pennington**

Et voyez notre superbe collection de vêtements pour la plage et pour le bain. Vous découvrirez la beauté de nos robes de plage, de nos maillots de bain et de nos ensembles de deux et trois morceaux (deux corsages alternants)
Maillot de bain, \$22 à \$45. Ensembles pour la plage, grandeurs 38 à 48, \$12.98 à \$33.00

Grandeurs 38 à 52

Pennington
L'élégance pour les grandes tailles

Place Laurier Tél.: 653-2484
Place Québec Tél.: 523-6885

carrières et professions

SECRETARE JURIDIQUE demandée
Stenodactylo avec expérience juridique de préférence, bonne connaissance de la langue française, anglais facultatif. Salaire à discuter selon expérience.
Pour rendez-vous et renseignements: **522-7101**

MECANICIEN
Nous requérons les services d'un mécanicien de première catégorie en équipement lourd ayant un minimum de 5 ans d'expérience. Salaire et bénéfices marginaux des plus intéressants pour personne qualifiée. Pour de plus amples informations, contactez:
M. Robert Marcoux
Tél.: (418) 839-4138
Inutile de se présenter, si vous ne possédez pas l'expérience requise.

CAISSIERE EN CHEF avec expérience demandée
Doit pouvoir prendre charge des caissières, départements aliments et boissons, et réception. Doit être bilingue et connaître machines NCR 4200. Très bon salaire.

CHATEAU FRONTENAC
1 rue des Carrières
692-3861 local 330
(demander le directeur du personnel)

Centre Hospitalier des Laurentides recherche **UN EDUCATEUR SPECIALISE**

FONCTIONS: Sous l'autorité du responsable de la division "Loisirs et récréation" du service de réadaptation, participer à l'organisation et à l'animation des activités de réadaptation sur une unité de nursing.

QUALIFICATIONS: D.E.C. en éducation spécialisée.

SALAIRE: Selon les échelles du Ministère des Affaires Sociales.

M.B. Le candidat doit être de sexe masculin.

UN(E) INFIRMIER(ERE) AUTORISE(E)
avec études en thérapie individuelle et familiale.

LIEU DE TRAVAIL: Clinique de santé mentale à Ste-Agathe-des-Monts.

QUALIFICATIONS: — Diplôme d'infirmier(ère) autorisé(e) avec postscolaire en psychiatrie.
— Expérience antérieure dans une clinique ou dans un centre communautaire de préférence.

SALAIRE: Selon convention collective plus prime de recrutement. Faire parvenir curriculum vitae au: **Service du personnel CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES** L'Annonciation, Cte Labelle, Qué. J0T 1T0

LE CONSEIL REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION ADMINISTRATIVE 04 (Trois-Rivières)

OFFRE D'EMPLOI
AGENT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NATURE DU POSTE: Personne qui, sous l'autorité du Directeur général verra à informer et consulter les corps publics, privés, groupes socio-économiques quant aux objectifs et conséquences d'un schéma d'aménagement sur le développement socio-économique de la région administrative 04.

FONCTIONS: ● Elaboration d'un plan d'information.
● Organisation d'une tournée d'information et de consultation.
● Voir à la mise sur pied de comités sectoriels pour fin de consultation.

EXIGENCES DU POSTE: ● Diplôme universitaire en aménagement de territoire ou tout autre discipline universitaire appropriée.
● Sont également admissibles, les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire mais ayant une expérience exceptionnelle dans l'aménagement et le développement socio-économique régional.

REMUNERATION: En fonction de l'expérience et des qualifications, selon la politique salariale du Conseil Régional de Développement 04 (C.R.D.-04).

FAIRE PARVENIR votre curriculum vitae avant le 13 juin 1975, à l'attention de: **M. Guy Julien, Directeur Général C.R.D.-04** 1617 rue Royal, C.P. 247, TROIS-RIVIERES, P.Q.

PHARMACIEN(NE) demandé(e), à temps partiel
PHARMACIE FREMETTE
819, 10e Rue, Charny, Qué.
832-2905

ELECTRICIEN DEMANDE
Le candidat doit détenir une licence "C" de compagnon, posséder de bonnes connaissances en électronique et avoir de l'expérience dans l'électricité industrielle. Cette industrie est située à environ 30 milles de Québec.
Poste disponible immédiatement.
Faire parvenir curriculum vitae à: **Dépt 7359 - Le Soleil**

SECRETARE demandée
pour bureau de Courtiers d'assurances, avec expérience dans l'ass.-automobile et ligne personnelle.
Salaire selon compétence.
529-3741
Demander Lise Beaudoin

SURINTENDANT ENTRETIEN MENAGER édifice à bureaux
Salaire à discuter
Expérience exigée.
Ecrire à: **Dépt 7362 Le Soleil**

OUVERTURE - URGENT
Pour compagnie internationale
Salaire \$6.00 l'heure, plus boni.
Commissions
Avancement accéléré
Voiture nécessaire
STE-FOY - 651-2722
STE-ANNE-DE-BEAUPRE
827-4547
LEVIS
833-1739
CHARLESBOURG - 627-0021

TECHNICIENS
Minimum de deux (2) années d'expérience dans la construction ou l'entretien de réseaux d'aqueduc.
Lieu de Travail: Québec ou Montréal.
Faire parvenir votre curriculum vitae à: **RENOVATION AQUA INC.** 1649, Delaunay Ste-Foy, Qué. G1W 3Z1

PAVILLON TOUPIN INC.
L'établissement:
— 2 directrars, 4 services.
— Capacité théorique de l'établissement, 100 enfants (internes) et 20 enfants (externes).
— 67 employés.
— Centre de réadaptation (centre d'accueil) pour mésadaptés mentaux 0 - 18 ans.

DIRECTEUR des SERVICES ADMINISTRATIFS

FONCTION: — Elaborer les politiques administratives de l'établissement et voir à l'application des directives internes et du ministère des Affaires sociales.
— Gérer les finances, le personnel, les services auxiliaires, les services alimentaires et les achats.

EXIGENCES: — Formation académique en sciences de l'administration, possédant quelques années d'expériences pertinentes ou plusieurs années à un poste de direction; connaissance des secteurs public ou parapublic, un atout.

TRAITEMENT: — Selon les normes salariales établies par le ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 27 juin 1975, à l'attention de: **DIRECTEUR GENERAL Pavillon Toupin Inc.** C. P. 460 — Donnacona, Qué.

C.L.S.C. - MONT-JOLI
DEMANDE **UN COORDONNATEUR OU UNE COORDONNATRICE AUX SERVICES DE SANTE**
CONCOURS: 75-03

RESPONSABILITE
Sous l'autorité immédiate du Directeur Général, il anime, coordonne et supervise l'ensemble des activités professionnelles du Module (8 infirmiers (es)).

TACHES
Le Coordonnateur dispose du temps qui lui est nécessaire pour assurer, au sein du Module:
1. La liaison entre son équipe, le Directeur, le Comité de Coordination, les autres Modules et les ressources extérieures.
2. La promotion du travail d'équipe et d'une approche multidisciplinaire.
3. L'élaboration et l'évaluation des programmes.
4. L'animation et l'organisation des services et la répartition des tâches.
5. L'évaluation périodique de la qualité des services.
6. La consultation et le développement professionnel.
7. La participation du Module à la sélection du personnel devant faire partie de son Module.

EXIGENCES DE L'EMPLOI
— Formation pertinente.
— Expérience pertinente d'au moins 3 ans ou l'équivalent.
— Aptitudes manifestes pour le travail d'équipe.
— Capacités administratives.
— Certificat en Nursing Communautaire, de préférence.

TRAITEMENT
Selon échelle en vigueur dans les établissements de Santé et de Services Sociaux du Ministère des Affaires Sociales.
Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur curriculum vitae complet avant le 20 juin 1975, 16.00 heures, à l'adresse suivante: **Monsieur Michel Bolduc, Directeur Général, C.L.S.C. - Mont-Joli, 1292, boul. Jacques-Cartier, C.P. 68, MONT-JOLI, Cte Matapédia, Qué.** TELEPHONE: 418-775-2251

carrières et professions

pour faire paraître vos annonces dans cette page, composez

647-3266

SECRETAIRE

Avec ou sans expérience demandée pour bureau d'avocats situé à Ste-Foy.
653-2811

HAPPY SEX CANADA

demande
REPRESENTANTS
Très sérieux pour la vente de vêtements en gros. Faire parvenir votre curriculum vitae à:
**C.P. 39
Limoilou, Qué.
G1L 4T8**
Inutile de faire application si références non disponibles.

PAUL CONSTANTINEAU INC.

demande un
AGENT DE RECLAMATIONS
Avec permis junior ou intermédiaire pour la région de Québec. Salaire selon l'expérience, généreuse allocation pour automobile.
692-0017 (demander Conrad Lapointe).

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

recherche un
SOUS-DIRECTEUR

De moins de 50 ans; expérience bancaire de préférence. Pour travail à la sous-succursale de Breakeyville. Salaire selon qualifications, gamme complète d'avantages sociaux.

Faire parvenir un curriculum vitae à:
Gaëtan Hamel
Responsable du recrutement et de la sélection
150 est, St-Cyrille, 19^e étage, Québec, P.Q.

PAVILLON TOUPIN INC.

L'établissement:
— 2 directeurs, 4 services.
— Capacité théorique de l'établissement, 100 enfants (internes) et 20 enfants (externes).
— 67 employés.
— Centre de réadaptation (centre d'accueil) pour mésadaptés mentaux 0 - 18 ans.

DIRECTEUR de la VIE de GROUPE

FONCTION:
— Assurer la qualité des soins et l'application des programmes de réadaptation.
— Coordonner l'application des techniques, méthodes et programmes élaborés par la direction des services professionnels et approuvés par le directeur général.
— Participer à l'élaboration des politiques en matière de développement de ressources éducatives et résidentielles.
— Diriger et animer le personnel sous sa responsabilité.
EXIGENCES:
— Détenir un diplôme universitaire en sciences humaines avec expérience en administration.
TRAITEMENT:
— Selon des échelles en vigueur dans les établissements de Santé et de Services Sociaux.
Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 27 juin 1975, à l'attention de:
**DIRECTEUR GENERAL
Pavillon Toupin Inc.
C. P. 460 — Donnacona, Qué.**

LE FOYER NOTRE-DAME-DE-LOURDES

requiert les services d'un
EDUCATEUR PHYSIQUE
QUALIFICATIONS:
• Posséder un premier diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation (option éducation physique).
REMUNERATION:
• Salaire selon les normes du Ministère des Affaires sociales.
Les personnes intéressées voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:
**Administration du personnel
FOYER NOTRE-DAME-DE-LOURDES
105, rue Hermine, Québec, G1K 1Y5**

AGENT VERIFICATEUR

Nous sommes une entreprise à succursales multiples, principalement engagée dans la vente au détail et qui est en pleine réorganisation. Le travail consistera à participer à cette réorganisation, en faisant l'étude des systèmes opérationnels et de contrôle pour faire les recommandations appropriées. Nous recherchons un candidat possédant une expérience d'un (1) à deux (2) ans dans la vérification publique ou dans la vérification interne. Il doit avoir une formation universitaire ou détenir un certificat d'une association comptable reconnue. Faire parvenir votre "curriculum vitae" en toute confiance à:
Dépt 7364 - Le Soleil

C.B.S. BRICOLEUR

compagnie dynamique spécialisée dans les matériaux de construction
**RECHERCHE
CHEF DE DEPARTEMENT EXPERIMENTE**
ambitieux avec, de préférence, connaissance de l'étalage
CHEF-CAISSIERE
ayant une ou deux années d'expérience.

Pour rendez-vous, communiquez avec
M. MARCEL BOUTIN - 658-8811

SURINTENDANT

Bilingue, expérience de 15 années dans la construction.

QUALIFICATIONS:
Connaissance de la lecture de plans. Expérience dans plafond acoustique, gyproc, cloison métallique, partitions amovibles et enduits.

EN UN MOT : TOUTE FINITION INTERIEURE

Bonne rémunération selon compétence. Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dépt 7365 — Le Soleil

PSYCHOLOGUE CLINICIEN

demandé

ENDROIT:
Service de Psychiatrie Infantile et Juvenile de l'Hôpital St-Joseph de Rimouski.

FONCTION ET TACHE:
Travail multidisciplinaire majoritairement effectué en externe. Programme de formation professionnelle.

QUALIFICATIONS:
Scalarité de maîtrise terminée. Si possible, études doctorales. Expérience des milieux pédiatriques. Formation en psychothérapie analytique. Être membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec.

REMUNERATION ET AVANTAGES SOCIAUX:
Selon la convention du Syndicat des Professionnels des Affaires Sociales du Québec (FPSCQ).

Toute demande doit être faite par écrit, au plus tard le 25 juin 1975, au:

**Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150 av. Rouleau,
RIMOUSKI, Qué. G5L 5T1**



Concours no 06-175-08

**LE COLLEGE
FRANCOIS-XAVIER GARNEAU
(CEGEP)**

requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PEDAGOGIQUES

Le directeur des services pédagogiques remplit toutes les fonctions de l'administration (direction, planification, coordination, organisation, décision, contrôle) du champ d'activités des services de l'enseignement.

CRITERES D'ADMISSIBILITE:
— Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études, en sciences de l'éducation, en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement.
— Dix (10) années d'expérience pertinente, dont au moins trois (3) au niveau 2 ou l'équivalent; six (6) années dans le milieu de l'éducation dont au moins trois (3) dans l'enseignement.

CANDIDATURES:
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 juin 1975, à 16:00 heures, en mentionnant le numéro du concours à:

**Richard Gauthier
Secrétaire Général et Directeur du Personnel
CEGEP François-Xavier Garneau
1660 boul. de l'Entente
QUEBEC (Québec)**

HOMME OU FEMME

demandé(e)

Pour prendre charge d'une pâtisserie-ferme à Charlesbourg.

VENDEUSES DEMANDEES

Très bonnes conditions de travail, salaire selon expérience. Téléphoner à:
667-1570

DIRECTEUR DE POLICE

La Ville de Trois-Rivières-Ouest demande des applications pour la fonction de Directeur de la Sécurité Municipale et des Incendies.

Exigences: Selon les normes de la Commission de Police du Québec.

Salaire selon qualifications et expérience.
Adresser curriculum vitae à:
**M. Marc Tessier, Gérant Municipal,
500 Côte Richelieu, Trois-Rivières-Ouest
avant le 30 juin 1975.**

CONTROLE DE LA QUALITE

Notre entreprise est à la recherche d'un candidat pour prendre charge de son département de contrôle de la qualité.

RESPONSABILITES:
• Mettre en application les procédés de contrôle et en vérifier l'efficacité.
• Rédiger toute recommandation en vue d'améliorer la qualité des produits.

LE CANDIDAT:
• Agé de 23 à 35 ans.
• Possède une expérience valable dans l'établissement de systèmes de contrôle de la qualité.
• De préférence, a une connaissance théorique et pratique du domaine des plastiques.
• La connaissance de l'anglais serait un avantage.
LIEU DE TRAVAIL: Lauzon, Qué.
SALAIRE: Selon les qualifications.

Toute demande sera traitée confidentiellement et devra être adressée à:
**PLASTIQUES P.H. INC.
C.P. 220, Lévis, Qué. a/s directeur de l'usine.**

REPRESENTANT

demandé

Recherchons un représentant bilingue, âgé de 30 à 40 ans, possédant connaissances dans le domaine de la transmission de pouvoir et produits connexes, pour desservir les moulins de pâtes et papiers exclusivement dans un rayon approximatif de 150 milles. Expérience obligatoire. Très bon salaire, commissions ainsi que dépenses de voyage et allocation d'automobile, avantages sociaux.

Pour entrevue, communiquer, à compter de lundi le 16 juin, avec:

**M. Yves Quesnel
Directeur du Marketing
687-5521, poste 14**

HOPITAL HONORE-MERCIER INC.

St-Hyacinthe, Qué.

Hôpital régional de 450 lits ayant un département de santé communautaire couvrant une population de 240,000 personnes et un département de psychiatrie long terme et court terme requiert les services d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS

EXIGENCES:
Baccalauréat en sciences infirmières.

— Expérience de 3 à 5 ans dans un poste comportant des responsabilités comparables. Un profil de carrière exceptionnel compenserait pour le manque de diplôme universitaire.

REMUNERATION:
Selon les échelles du Ministère des Affaires sociales.
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard pour le 30 juin 1975 à 16h.00 au:

**Directeur général
HOPITAL HONORE-MERCIER INC.
2750, boul. Laframboise
St-Hyacinthe, Qué. J2S 4Y8**

PROVIGO INC.

COMPTABLE

FONCTIONS:
Exécution de différents travaux comptables, préparation des documents pour produire les états financiers, etc.

QUALIFICATIONS:
Un diplôme universitaire en administration (mention comptabilité, R.I.A. ou C.G.A.).
Salaire selon qualifications et expérience.

Toute demande fera l'objet de la plus grande discrétion.
Prière de communiquer par écrit ou de prendre rendez-vous au:

Service du personnel
**PROVIGO (QUEBEC) INC.
Division Québec
550, av. Godin,
Ville Vanier, Qué. G1M 2K2
TEL.: 688-1830**

REPRESENTANT

Compagnie en pleine expansion désire rencontrer des candidats ambitieux.

- Automobile fournie ou non (à discuter).
- Possibilité de très bon salaire.
- Territoire établi.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Dépt 7361 - Le Soleil

SECRETAIRE

Une occasion unique pour une secrétaire talentueuse de commencer une carrière dans un monde en perpétuel mouvement, celui de la publicité.

Nous voulons une candidate intelligente, avec une personnalité agréable, qui aime le travail d'équipe et apprécie l'atmosphère des maisons de création.

La nôtre est l'une des meilleures boîtes nationales, et offre d'excellentes conditions de travail et de rémunération. Une connaissance usuelle de l'anglais serait un avantage.

Veillez prendre rendez-vous avec Jacques Cimon, à 529-9761, le lundi 16 juin, entre 14h30 et 16h30.

Note: Notre personnel féminin est au courant de cette annonce, et attend « la nouvelle » avec impatience.



BLEAU DUPERRY GIGUÈRE & ASSOCIÉS INC.

VIBREK INC.

Notre compagnie est une des plus importantes dans la fabrication d'éléments de béton précontraints et préfabriqués.

Nous sommes présentement à la recherche de candidats pour combler les postes suivants:

CONTREMAITRE DE PRODUCTION

Contremaître ayant expérience dans le domaine de la construction pour diriger une équipe préposée à la fabrication de pièces de béton préfabriquées.

CONTREMAITRE - ASSEMBLAGE DE FER

Contremaître ayant expérience dans le domaine de la construction pour diriger une équipe préposée à l'assemblage d'acier d'armature pour des pièces de béton préfabriquées.

CONTREMAITRE DE MENUISERIE

Contremaître ayant expérience dans le domaine de la construction pour diriger une équipe de menuisiers et de journaliers préposée au montage de formes en bois pour des pièces de béton préfabriquées.

EXIGENCES:
Les candidats que nous recherchons doivent avoir 3 ans d'expérience à la tête d'une équipe, de la facilité à lire et à interpréter des plans d'atelier.

DESSINATEUR

Nous recherchons un dessinateur ayant de 5 à 10 ans d'expérience dans le dessin de structure, pouvant planifier et réaliser seul un projet complet, faisant preuve d'initiative et capable de diriger une équipe. Une expérience dans le dessin de structures de béton préfabriqué serait un atout.

Nous offrons d'excellentes conditions de travail ainsi que les avantages sociaux usuels. Communiquer avec:

**Le Directeur du personnel
VIBREK INC.
74, boul. St-Joseph, Charlesbourg-Ouest, Qué.
TEL.: 628-0440, local 236**



**Université
Laval**

OFFRE D'EMPLOI

**UNIVERSITE LAVAL
Faculté de Foresterie et de Géodésie
Projet d'enseignement au Maroc
Entente Laval - ACDI**

FONCTIONS:
En collaboration avec l'équipe déjà en place, enseigner le dessin topographique et les éléments de la cartographie à l'École de Génie rural et de Topographie de Meknès.

QUALIFICATIONS:
Education de niveau collégial avec champ de spécialisation appropriée.
Expérience de l'enseignement.
Facilité d'adaptation aux exigences de la coopération internationale et aux conditions de vie en pays étranger.

CONDITIONS:
Salaire de base selon revenu actuel et expérience.
Indemnité de résidence à l'étranger.
Indemnité de logement.
Autres avantages selon le cas.
Contrat de 2 ans.
Faire parvenir réponse écrite et curriculum vitae ou communiquer par téléphone, le plus tôt possible.

**Monsieur Gilbert Sassville, vice-doyen
Faculté de Foresterie et de Géodésie
Université Laval
Cité universitaire
G1K 7P4
Tel.: 656-2514**

Cité universitaire, Québec

PROJET-SANTE

**INSTITUT TECHNOLOGIQUE
de Santé publique d'Oran**

Projet de l'ACDI en Algérie réalisé par la Faculté de Nursing de l'Université de Montréal

OFFRE D'EMPLOIS:

- 1) — infirmier (e) spécialisé(e) en médecine et chirurgie
— infirmier(e) spécialisé(e) en santé communautaire (soins maternels et infantiles)
— infirmier(e) spécialisé(e) en obstétrique
(les candidat(e)s aux postes précédemment indiqués doivent avoir une expérience en enseignement)
- 2) — bibliothécaire

(Interview et choix par un comité ad hoc)

S'adresser à:
**Coordonnatrice du projet-santé Oran
Faculté de Nursing
Université de Montréal
C.P. 6128
Montréal H3C 3J7
Tel.: (514) 343-1915**

à votre choix

cinéma

L'ÉVADE

Film américain de Tom Gries de 1975. A l'Odéon salle Frontenac II.

Anecdote vécue embellie de fiction. Accent mis sur les efforts pour corriger une situation injuste. Détails sordides.

LE SPECTRE D'EDGAR ALLAN POE

Film américain de 1972 de Mohy Quandour. Au Cinéma de Paris.

Ce film de piètre qualité n'est qu'une fiction abracadabrante alimentée par les pires clichés du cinéma d'horreur.

UN COLT ET LE DIABLE

Film italo-espagnol de 1968 de Dario Silvestri. Au Canardière.

Western spaghetti de facture courante d'après le célèbre roman de Stevenson, l'île au Trésor.

LA FEMME DE JEAN

Film français de 1973 de Yannick Bellon. Au Canadien.

Ce film met l'accent sur le courage et la dignité d'une jeune femme qui refait sa vie après avoir été abandonnée par son mari.

UN AMOUR COMME LE NOTRE

Film français de 1974. Au cinéma Empire.

La pornographie douceureuse comme l'entend une femme.

CHINATOWN

Film américain de 1974 de Roman Polanski. Au cinéma 2 de Place Québec.

Excellent exercice rétro dans le ton des films policiers de série B d'avant-guerre.

THE PRISONER OF SECOND AVENUE

Film américain de 1974 de Melvin Frank. Au cinéma 1 de Place Québec.

Tout en montant en épingle les frustrations de la vie urbaine contemporaine, cette comédie signale le réconfort puisé face aux difficultés dans l'entraide conjugale.

LE VENGEUR AUX POIGNETS D'ACIER

Film de Hong-Kong de 1972 de Tang Ti. Aux cinémas Champlain et Laitet.

Une histoire simpliste, des détails puérils, des affrontements à mains nues.

MON MÉTIER C'EST MON PLAISIR

Film canadien de 1974 de Albert S. Waxman. Au Capitol.

Talent nul de Xaviera Hollander. Plaisanteries grivoises, situations scabreuses, scènes de vulgaire indécence.

THE OMEGA MAN

Film américain de 1971 de Boris Segal. Au Cartier le 14.

Science-fiction. Un homme se croit seul sur la terre.

ZARDOZ

Film anglais de 1973 de John Boorman. Au Cartier le 14.

Un univers parallèle aussi authentique, par les règles qui le régissent, que le nôtre.

LOVE

Film anglais de 1970 de Ken Russell. Au Cartier le 15.

Deux amours sur des itinéraires parallèles.

LA SYMPHONIE PATHÉTIQUE

Film anglais de 1971 de Ken Russell. Au Cartier le 16.

Film d'une beauté et d'une puissance envoûtante qui nous venge des biographies trop sages.

LES DIABLES

Film anglais de 1971 de Ken Russell. Au Cartier les 17 et 18.

Une vision. Tous les délires, toutes les outrances, tous les paroxysmes sont permis.

SAVAGE MESSIAH

Film anglais de 1972 de Ken Russell. Au Cartier le 19.

Un romantisme forcené, merveilleux à force d'être puissant.

THE BOY FRIEND

Film anglais de 1971 de Ken Russell. Au Cartier le 19.

Un hommage aux vieilles comédies musicales américaines.



M. de Falindor (Pierre Brisset de Nos) est soumis à dure épreuve par la fiancée, Diane de Limeuil (Thérèse Ricard) et l'épouse de son ami, Annette de Royval (Irène Roy). Comment s'en tirer pour que l'honneur soit sauve?

théâtre

L'OPERA DE QUAT'SOUS

De Bertold Brecht et Kurt Weill, mise en scène de Guillermo de Andréa, direction musicale de Pierrick Houdy; par les élèves du Conservatoire d'art dramatique de Québec, à la salle du Conservatoire, 13 rue St-Stanislas, à 20h30 précises, ce soir et demain soir encore. Pas de réservations. Le spectacle étant populaire, il vous faudra arriver très tôt pour avoir une chance d'entrer.

MONSIEUR DE FALINDOR

De Manoir et Verhille; mise en scène de Georges Delisle, scénographie de Bernard Pelchat, chorégraphie d'Antoine Fafard; avec Pierre Brisset de Nos, Serge Hamelin, Pierre Héral, Irène Roy, Thérèse Ricard et Jeanne Quintal. A la Fenière à 21h tous les soirs, sauf le lundi, jusqu'au 19 juin inclusivement.

Dans un décor beau et des costumes élégants, une histoire de la basse-cour de la reine Catherine de Médicis. Ou de Reine Abeille aux prises avec un Bourdon récalcitrant.

le Festival des Festivals

LE NOUVEAU
PROGRAMME-CALENDRIER
maintenant DISPONIBLE

tous vos films à voir
jusqu'au 24 juillet

CARTIER 1019 CARTIER
525-9340

\$1.50 chacun des films

HENRI AUDET

et
LIGHT'N EASY

tous les soirs 9h. p.m.
jusqu'au 18 juin
au café terrasse

café estoc
Rue St-Louis, en face du Palais de Justice

spectacles

Ellen McIlwain

A l'Ostradamus, rue Couillard, jusqu'à dimanche inclusivement.

On l'a comparée aux meilleurs guitaristes et aux meilleures chanteuses. Elle est pourtant unique. Elle joue un spectacle d'une qualité rarement vue à Québec. A ne pas manquer.

John Winter

Au Colisée, ce soir seulement.

Un gros gros show avec

tous les gagets du genre. Le producteur affirme qu'on n'a jamais vu à Québec un système de son semblable. Winter voudrait prouver par la présente tournée qu'il est toujours un aussi bon blues guitariste qu'à la fin des années 1960.

musiciens. Des belles soirées, de la très bonne musique en perspective.

Michel Sardou

A la salle Louis Fréchette du Grand Théâtre, ce soir et demain.

L'interprète de "La maladie d'amour" et des "Bals populaires". Un Français comme on les aime: léger comme une plume et beau comme un ange.

André Benichou

Au Théâtre de l'Île, à Saint-Pierre, de mardi, le 17, à dimanche.

Il joue Bach à la guitare accompagné de trois solides

arts visuels

Marcel Barbeau

Au musée du Québec. Les peintures et sculptures récentes d'un des signataires du Refus Global de Borduas. C'est le temps de voir où en est rendu un des pionniers de l'automatisme.

Artistes Argentins

Au Grand Théâtre de Québec. Sculptures de Iommi: la transformation du plan et de la ligne dans la liberté de l'espace. Dessins et encres de Donini: la transformation sociale par la représentation des réflexions de l'artiste et son modèle!

Belzile-Morosoli

A la Comme Galerie. Les médiums multiples de Louise Belzile: différents procédés de gravure. Les sculptures en mouvement de Joelle Morosoli: les mini-spectacles de la sculpture motorisée.

CINÉ-PARC DE LA COLLINE
ST-NICOLAS - RTES 3-20 - SORTIE 192
(face à l'Auberge de la Colline)

Vendredi et samedi soir au crépuscule.

JEAN-PAUL BELMONDO

Le Magnifique

JACQUELINE BISSET
un film de PHILIPPE DE BROCA

L'HOMME SAUVAGE

GREGORY EVA MARIE PECK
SAINT

TECHNICOLOR
PANAVISION

2 ECRANS - AUTOROUTE 40 - BOULEVARD DE LA CAPITALE TEL.: 667-5362

DEUXIEME SEMAINE!

UNE FANTASTIQUE CHASSE A L'HOMME

PETER FONDA
SUSAN GEORGE

LARRY LE DINGUE

MARY LA GARCE
en COULEURS

VERSION FRANCAISE DE
DIRTY MARY CRAZY LARRY

EGALEMENT A L'AFFICHE
UNE AVENTURE EXTRAORDINAIRE
"ODYSSEES SOUS LA MER"
BEN GAZZARA-YVETTE MIMELUX • ERNEST BORGINNE

POUR TOUS

un spectacle enchanteur et inoubliable...

Deux idylles passionnées, filmées au coeur des îles du Pacifique

SOUTH PACIFIC
en FRANÇAIS

D'oeuvre de Rodgers et Hammerstein

Rossano Brazzi - Mitzi Gaynor - John Kerr - France Nuyen

DEUXIEME SUCCES "CREUSE TA TOMBE GARRINGO"

OUVERT TOUS LES SOIRS A 7.00 - LA PROJECTION DEBUTE VERS 8.45 - LES MOINS DE 14 ANS: GRATUIT

UNE OEUVRE PUISSANTE... ÉMOUVANTE, QUI TOUCHE LE COEUR!

C'est le drame poignant d'un enfant incompris!

avec BEKIM FEHMU AGOSTINA BELLI RENATO CESTIE

DERNIERES NEIGES de PRINTEMPS
2 GRANDS FILMS EN COULEURS

Un COLT et le DIABLE
RICHARD HARRISON GILBERT ROLAND

AIR CLIMATISÉ CANARDIERE
GALERIES CANARDIERE 661-8575

HORAIRE
"Un Colt": 1.10 - 4.20 - 7.40. "Dernières Neiges": 2.50 - 6.05 et 9.20 p.m.

LES CINEMAS ODEON

FRONTENAC I

14 ANS
3 SEM.

WALTER MATTHAU
ROBERT SHAW
'Les Pirates du Métro'

Yul Brynner
"Adios, SABATA"

HORAIRE:
ADIOS SABATA: 12.30-4.20-8.10.
PIRATES: 2.25 - 6.10 - 10.00

FRONTENAC II

Condamné à 28 ans de prison pour un crime qu'il n'a jamais commis. Ses deux seules ressources: Charles Bronson et beaucoup d'argent.

CHARLES BRONSON LEVADE

HORAIRE:
"L'ÉVADE": 1.20 - 3.20 - 5.15 - 7.25 - 9.30

LE DAUPHIN

HALETANT SUR TOUTE LA LIGNE!

9 SEM.

747 EN PERIL
VERSION FRANCAISE DE AIRPORT 1975

CHARLTON HESTON
KAREN BLACK GEORGE KENNEDY GIORA CHANNON HELEN REDDY
EYEM (MAGALIST) JR SUSAN CLARK SUE CALZAR LINDA BLAIR DANA ANDREWS
ROY THOMAS NANCY OLSON ED NELSON MATYNA LOY AUGUSTA SUMMERLAND

"DUEL"

HORAIRE: DUEL: 12.40 - 4.10 - 8.00 747 EN PERIL: 2.15 - 5.55 - 9.40

DU PONT & BOUL. CHAREST INF. 529-9745 **STATIONNEMENT INTÉRIEUR** **PARC-AUTO PAQUET & LALIBERTÉ**

Le PQ votera pour la loi-cadre sur le cinéma, en troisième lecture

(PC) — Après les modifications qu'a subies en commission le projet de loi-cadre sur le cinéma, le Parti Québécois va voter pour son adoption en troisième lecture, a annoncé hier M. Claude Charron, député de St-Jacques.

La commission parlementaire a terminé hier l'étude article par article du projet de loi auquel le ministre des Affaires culturelles a apporté une cinquantaine de modifications, changeant notamment au complet une section de 15 articles.

Le ministre Denis Hardy s'est déclaré d'accord avec un principe mis de l'avant par M. Charron: qu'on ne devait pas permettre aux entreprises cinématographiques étrangères d'occuper sans restrictions le domaine du cinéma au Québec. M. Charron a proposé l'imposition d'une taxe de 10 pour cent sur le prix d'entrée aux projections de films étrangers, le produit de cette taxe devant être versé à l'Institut du cinéma du Québec que le bill 1 va créer.

Sur ce point, comme sur plusieurs autres par la suite, M. Hardy était d'accord avec M. Charron, et a déclaré:

"Il est anormal que des étrangers viennent chercher au Québec des sommes d'argent importantes avec la distribution des films étrangers.

"Il serait éminemment juste et raisonnable que la collectivité québécoise retire sa juste part des bénéfices plantureux" que ces entreprises font au Québec, a dit le ministre.

M. Hardy a avoué qu'il avait discuté des mécanismes à établir pour aller chercher une partie des profits de ces entreprises. Mais après en avoir discuté avec des spécialistes du cabinet, il a conclu

que la façon la plus rationnelle et la plus efficace était de ne pas agir au niveau de la loi du cinéma mais des lois fiscales.

C'est mon intention, a-t-il dit, de demander au ministre des Finances de modifier les lois fiscales et d'aller chercher une partie des profits de ces entreprises par le truchement du ministère du Revenu.

Le ministère des Affaires

culturelles n'est pas équipé pour appliquer semblable mesure, a dit M. Hardy qui a ajouté qu'il n'existait pas de mécanisme plus valable et plus régulier que celui de recourir au ministère du Revenu qui pourra agir en connaissance de cause étant donné qu'il possède une idée précise de la situation.

Le bill doit maintenant être débattu en troisième lecture à l'Assemblée nationale

L'Italie, a souligné M.



Le Soleil, Jean Vallières

Le Prix d'Europe 1975 va au claveciniste Denis Bédard

par Marc SAMSON

Denis Bédard, 25 ans, de Québec a remporté, hier, le Prix d'Europe 1975 pour le clavecin. Le jeune artiste s'était également présenté pour l'orgue.

Il a triomphé de dix autres concurrents (trois candidats: un pianiste et les deux violonistes s'étaient désistés au dernier moment) et reçoit, du même coup, une bourse de \$8,000 pour lui permettre de poursuivre ses études en Europe ou aux Etats-Unis.

Titulaire de Premiers Prix du Conservatoire de musique de Québec, pour l'orgue et le clavecin, Denis Bédard y a étudié ce dernier instrument avec Donald Thomson, avant de se perfectionner quelques mois à Paris avec Laurence Boulay. L'hiver dernier, il a travaillé avec Mireille Lagacé, à Montréal.

C'est après plus d'une heure de délibération que le jury — composé de Louise André, Edwin Bélanger, Antoine Reboulot, Gilles Tremblay et Roger Voisin — a fait part de sa décision par la voix de Gaston Arel, le président de l'Académie de musique de Québec qui voit à la présentation de cette compétition.

Sans rien enlever aux réels mérites du lauréat, le Concours du Prix d'Europe de cette année aura, avant tout, été la révélation de deux talents exceptionnels: le soprano-colorature Christine Guenette et le pianiste Serge Guillemette, tous deux de niveau des grands concours internationaux.

Que le jury n'ait pas remarqué — malgré la tâche quasi impossible qu'on lui demandait d'évaluer, côte à côte, les mérites de pianistes,

chanteurs, organistes, claveciniste, flûtiste tromboniste et trompettiste — des dons aussi éclatants (des dons "qui vous sautent littéralement au visage") et des natures aussi riches, n'ajoutera sûrement pas à sa gloire.

Ces deux jeunes musiciens n'ont même pas eu droit à une mention honorable, ou quelque chose du genre. On s'est contenté de les englober à tous les autres concurrents, pour souligner le niveau très élevé du concours. De toute façon, Christine Guenette et Serge Guillemette possèdent tous les éléments pour réussir de brillantes carrières, Prix d'Europe ou pas.

Pour en revenir à Denis Bédard, il a déclaré ne pas avoir de projets précis pour le moment mais songe à se rendre aux Etats-Unis, à l'automne prochain.

LEUR TECHNIQUE EST MORTELLE!




LE VENGEUR AUX POIGNETS D'ACIER

LA NATTE QUI TUE

2 GRANDS FILMS

Salles Climatisées

Champlain: Vengeur: 6.30 et 9.40; Nette: 8.00 p.m.

Lairet: Vengeur: 6.20 et 9.30; Nette: 7.50 p.m.

CHAMPLAIN

2500, BOUL. LAURIER
PLACE STE-FOY, 654-0592

LAIRET

1044, 3e AVENUE, 523-5050

Immense succès en 2e semaine

Babette Bardot

vous aime et vous souhaitez la bienvenue en vous invitant

CHEZ GERARD

40, St-Nicolas (coin St-Paul)



accompagnée par LES BIANCOS

Un sensationnel spectacle à ne pas manquer!

Réservations: 692-2529

CINÉMAS UNIS

14 ANS

RIVE-SUD

18 ANS

Cinéma LIDO

Galerie Bond-Point Lévis Tél: 837-2272

37, rue de l'Eglise St-Romuald Tél: 829-6553

Cinéma ST-ROMUALD

LE CORIACE

2e film

MARIA

LA BONZESSE

2e film

CELESTINE, BONNE A TOUT FAIRE

la femme de jean

un film de yannick bellon avec france lambiotte, claude rich

Salle climatisée 2700 BOUL. LAURIER PLAZ. LAURIER, 656-9922

Horaires: Rep. complète à 7h. et 9h. p.m.

un amour comme le nôtre

2e MOIS!

EMPIRE 24 DE LA FABRIQUE, 692-2190

Jack Nicholson - Faye Dunaway

Meilleur scénario original!

CINEMA 2 PLACE QUÉBEC 525-4524

THE PRISONER OF SECOND AVENUE

V.O. ANGLAISE

CINEMA 1 PLACE QUÉBEC 525-4524



LE SPECTRE D'EDGAR ALLAN POE

Robert Walker dans le rôle d'Edgar Allan Poe
Mary Grover dans le rôle de Lenora, la fiancée de Poe

et pour vous déridez un peu, beaucoup

La GRANDE NOUBA

avec Mireille Lagacé, SUPER DUO COMIQUE, SIM et DUBÉLOU

HORAIRES: LA GRANDE NOUBA: 1.00-4.25-7.40 (COMMENCANT DEMAIN) Vendredi: LE SPECTRE D'EDGAR ALLAN POE: 2.40-5.55-9.25

Cinéma de PARIS QUÉBEC 964 RUE ST-JEAN TEL: 522-7411

VOUS L'AVEZ LUE... VOUS EN AVEZ PARLÉ... MAINTENANT VOYEZ-LA



Xaviera Hollander

l'auteur de "THE HAPPY HOOKER"

DANS SON PREMIER FILM

Mon Métier C'est Mon Plaisir

EN COULEURS

VERSION FRANÇAISE DE "MY PLEASURE IS MY BUSINESS" Distribué par IFD

2e film

PAS D'ORCHIDÉE POUR MISS BLANDISH

HORAIRES: Métier: 2.45, 6.00, 9.40; Orchidée: 12.50, 4.15, 7.35; Der. sp. complet à 7.35 p.m.

CAPITOL

972, ST-JEAN, 522-6300

elle est sur terre ce que satan est aux enfers

La COMTESSE aux SEINS NUS

SABELLE NOGEL

L'opération est réussie quand le patient meurt

clinique diabolique

Michel Gough Vanessa Shaw

HORAIRES: LA COMTESSE AUX SEINS NUS: 3.10-6.20-9.45. DIABOLOGUE CINIQUE: 1.30-4.30-8.15

Cinéma PIGALLE QUÉBEC 315 RUE ST-JOSEPH EST TEL: 525-9724

Grand prix: Festival du cinéma fantastique '74

MONDE DE L'OUEST

WESTWORLD

YUL BRYNNER RICHARD BENJAMIN JAMES BROLIN

SOLEIL VERT

SCOTT GIBBY CHARLTON HESTON

HORAIRES: LE MONDE DE L'OUEST, DIM.: 1.00-4.10-7.30. SOLEIL VERT, DIM.: 2.35-5.40-9.15. LE MONDE DE L'OUEST, SAM.: 7.15. SOLEIL VERT, SAM.: 9.00. (sur semaine): 7.15-9.00.

Cinéma LE BIJOU QUÉBEC

15 CHEMIN STE-FOY TEL: 522-7984

la télévision

L'esprit du '60' demeure avec André Payette et 'Documents'

Pierre Nadeau quitte le '60' mardi prochain, mais l'émission lui survivra pendant l'été et l'automne prochain, à la même heure, suivant le même esprit, mais à la suite de quelques modifications de forme plutôt que de fond.

Il est officiellement acquis, ai-je appris hier, que dès septembre, André Payette animera cette émission dont on n'exclut pas qu'elle sera bâtie autour de la même équipe ou qu'elle s'inspirera d'une formule identique, du titre et même de l'indicatif musical habituels.

Payette aura comme réalisateur en chef, François Brunet, de l'actuelle "phalange" du '60', qui succède à un Pierre Castonguay impatient de prendre son congé sabbatique. Entoureraient Payette, la majorité des sept réalisateurs et des journalistes qui, sous Nadeau, ont fait un succès du '60' depuis deux ans (1.400.000 auditeurs).

Ancien cadre aux affaires publiques du réseau français, Payette fut aussi le délégué de R.-C. au



Jacques Dumais
radio et télévision

bureau de Paris. Plus récemment, il animait l'émission radiophonique "Présent à l'écoute" et la demi-heure télévisée "Politique-Atout".

L'automne dernier, il prenait congé de R.-C. pour aller diriger une école de journalisme au Sénégal. Depuis, le petit écran nous le présentait dans le cadre de "La Semaine verte" ou du "Français d'aujourd'hui".

Lui, François Brunet et Mario Cardinal, le chef démissionnaire des informations télévisées, doivent se réunir la semaine prochaine, afin de fixer les modalités du nouveau '60' automnal.

Le futur chef des informations télévisées, Louis Martin, ne pourra vraisemblablement imprimer sa marque dans les affaires publiques de la prochaine saison régulière.

Martin n'entre en fonction que le 1er juillet et c'est Cardinal qui eut à planifier la programmation de 1975-1976.

Celui-ci, on le sait, a déjà prévu un magazine quotidien d'affaires publiques en remplacement d'Actualités 24". Cette émission aura comme animateur l'actuel lecteur du "téléjournal", Bernard Derome,

en lieu et place de Wilfrid Lemoyne.

Cardinal retourne à la production à titre de Mentor de Pierre Nadeau pour un super-magazine qui prendra l'affiche un "Beau Dimanche" tous les deux mois.

En collaboration avec le réseau anglais de R.-C., le tandem Cardinal-Nadeau produira ainsi une émission spéciale de plusieurs heures, à l'occasion du cinquième anniversaire de la crise d'octobre 1970. Il serait aussi question d'un grand spécial d'automne sur la crise mondiale du pétrole.

Entre-temps, une série de "Documents" prendra la relève du '60' pendant l'été, après deux semaines de relâche (la soirée de la Saint-Jean, du 24 juin) et au gré de multiples interruptions dues à la boulimie des sports à Radio-Canada.

"Documents" gardera l'antenne du 8 juillet au 26 août. Le magazine n'aurait pas d'animateur attitré mais une "présentatrice" en la personne de Marie-Hélène Poirier qui, actuellement, anime l'édition montréalaise du "Présent" radiophonique.

Sous les ordres du réalisateur Claude-H. Roy (du '60') et de Gisèle Bergeron, superviseur, Marie-Hélène Poirier entrera en scène le 8 juillet avec un retentissant dossier sur l'écrivain transjuge Alexandre Soljénitsyne.

Ce "Document" occupera une heure d'antenne. Il fut acquis de la télévision française qui le présente à son public avec grand bruit, l'hiver dernier, à l'instigation du rédacteur en chef du Nouvel Observateur, Jean Daniel.

Au contraire du '60' qui raffolait de ces quatre ou cinq capsules par émission, "Documents" se penchera à fond sur un sujet exclusif par semaine. D'ici à septembre, on verra aussi la première d'une trilogie britannique (BBC) sur les débuts de la guerre aérienne en 1914-1918.

Ce magazine estival fera écho à au moins deux sujets québécois traités par deux réalisateurs du '60', Gérald Renaud et Renault Gariépy, celui-ci devant signer un spécial sur la chanson québécoise à la fin d'août.

De façon plus immédiate, signalons que Pierre Nadeau s'envolera ("... du '60", mardi, après une revue "actualisée" de maints sujets ayant fait la manchette de l'émission pendant l'année: le Portugal, l'Angola, la Commission Cliche, la United Aircraft, Gros-Cacouna, les enfants battus etc.

télé-choix

Ce soir à 19h30, à Radio-Québec, A même la vie. L'évocation de la peur chez les enfants de 7 à 9 ans;

A 20h30, au onze, Hors-Série présente la première de "Jo Gaillard", ce western français de la mer, à bord de la Marie-Aude mouillant au

large de l'Amérique centrale;

A 21h30, à la même antenne, Propos et confidences du Père Emile Legault, deuxième émission;

A 22h, à la même antenne, L'École en question. Deuxième de 13 émissions sur la réforme scolaire au Québec. Ce soir: la pré-réforme ou l'histoire, la fin de Duplessis, les 100 jours de Paul Sauvé, la Révolution tranquille et le Rapport Parent;

A 24h, à la même antenne, Cinéma présente: "Le Soleil des Voyous". Quand

Jean Gabin y est, tout y est. A ne pas manquer un autre Gabin à Ciné-Club, dimanche à 23h15 ("La Bête humaine");

Demain soir, à 20h30, à Radio-Québec, une émission spéciale de Dans la tête des hommes ou sont dévoilés les résultats d'un sondage scientifique sur ce que les Québécois pensent des Québécoises. La partie "variétés" sera assurée par Angèle Arsenault, Jean-Guy Moreau, Benoît Girard, Clémence Desrochers, France Castel, Jacqueline Lemay, Denyse Proulx et les danseuses des Ballets-Jazz. En direct du Jardin des Étoiles, à la Ronde;

Dimanche matin, à 9h a.m., à CBV, La vie quotidienne des Québécois de 1939 à 1945. Deuxième de 13 émissions ou il sera question des camps d'internement au Québec: arrestations des ressortissants étrangers, incarcération de sympathisants; prisonniers de guerre et conditions dans les camps d'internement;

Dimanche soir, de 19h à 22h, Télé-conférence de Radio-Québec, une émission spéciale au cours de laquelle les auditeurs sont invités à passer au crible la programmation de Radio-Québec de-

puis ses débuts en ondes ouvertes, le 20 janvier dernier. Les "boss" seront tous là pour vous répondre;

A 20h30, au onze, Fantastique Ile de Pâques, la première de deux émissions de Francis Mazière en route vers cette petite île-mystère du Pacifique;

A 21h30, à la même antenne, Urba 2.000: Sapporo, croissance planifiée. Deuxième de cinq films de l'ONF sur l'habitat moderne. De par son développement la ville de Sapporo se distingue du désordonné gigantisme japonais. J.D.

La Solution!

Solex est la solution à l'accroissement du coût de l'essence et des voitures et aux problèmes de circulation et de pollution.

- 6 modèles à bas prix
- 4 couleurs fascinantes
- 200 milles au gallon
- Garantie de six mois
- Service d'entretien et pièces disponibles

Voyez sans tarder votre détaillant Solex. Il a la bonne solution.

MODÈLES À COMPTER DE
\$269.
MODÈLE ILLUSTRÉ \$299.
F.A.B. Montréal

Solex. 2 @ 0 m.p.g.

Dupuis Sport
Centre Innovation
Chemin Ste-Foy, Québec
Tél.: 653-5172

G.-H. Giguère
9909 boul. Ste-Anne
Ste-Anne-de-Beaupré, Québec
Tél.: 827-3269

A. Cloutier Sports
181 St-Cyrille
St-Raymond, comté Portneuf, Québec
Tél.: 337-2216

Lavertu Equipement
4e avenue St-Augustin
Breakeyville, comté Lévis, Québec
Tél.: 832-4741

Pour connaître votre vendeur Solex le plus près de chez vous, communiquez avec le distributeur Laniel et Chabot Sports Inc. à (418) 839-6287.

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble

De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (c) Emission couleur.

(4) Québec CFCM-TV
(5) Québec CKMI-TV
(11) Québec CBVT

(3) Burlington WCAX-TV
(7) Sherbrooke CHLT-TV

(8) Mt. Washington WMTW-TV
diffusé au 13

(10) Montréal CFTM-TV
(12) Montréal CFCF-TV

(13) Trois-Rivières CKTM-TV et TCQ
Diffusés au 8
(15) CIVQ (UHF Radio Québec)

VENDREDI 13 JUIN 1975

6.00	3 Channel 3 News Hour c 4-7-10 Parle parle, jase jase c 5 The City at Six c 12 Pulse c TCQ Couple Service.	8.30	3 M-A-S-H c 11-13 Hors Série c 12 Friday Movie: "The desperate miles" c	9.00	5 The Tommy Hunter Show c 8 Salute to Sir Lew - The master Showman (special) c R-Q. Retraite ouverte ou fermée. - Les loisirs et les activités culturelles que peuvent trouver les personnes âgées dans les maisons de retraite. c	9.30	4 Mission: Impossible c 7 A communiquer 10 Brigade criminelle c 11-13 Propos et confidences c R-Q. La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale. Anim: Laurent Laplante. - Le fonctionnement de l'appareil politique au Québec	10.00	5 The Lawrence Welk Show c 7 C'est mon opinion c 8 Get Christie Love! c 10 Les protecteurs c 11-13 L'école en question (première) c R-Q. La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale. Anim: Laurent Laplante. - Le fonctionnement de l'appareil politique au Québec	10.15	7 Fernand Gignac c	10.30	4-7-10 Les nouvelles TVA c 11-13 Le téléjournal c	10.50	11 Nouvelles du sport et météo c	11.00	13 Le 13 vous informe c 3 Channel 3 Night Beat c 4 La météo c 5-12 News c 7-10 Sans Pantouffes: A communiquer	11.15	11-13 Appellez-moi Lise c TCQ Réincarnation. - Reprise du mercredi à 22h.	11.20	4 Ciné-4: "Nefertiti reine du Nil" c	11.22	12 Pulse c
------	--	------	---	------	--	------	---	-------	--	-------	--------------------	-------	--	-------	----------------------------------	-------	---	-------	--	-------	--------------------------------------	-------	------------

SAMEDI 14 JUIN 1975

7.00	3 News c 4 Aujourd'hui le 13 juin c 5 Man about the House c 7 Adèle c 10 Le 10 vous informe c 11 Les animaux chez eux c 12 The Swiss Family Robinson c	8.00	3 My favorite Martians c 8 Yogi's Gang c 12 The Community c	8.30	3 Speed Buggy c 8 The Bugs Bunny Show c 12 Rupert Bear c	8.45	7 Informa 7 c	8.55	10 Bienvenue CFTM (c)	9.00	3 Jeannie c 4 Mire et musique c 7 Les p'tits bonshommes c 5 Jabberwocky c 10 Les p'tits bonshommes c 11-13 Grangallo et Petirro c	9.24	4 Musique Marc Legrand c	9.30	3 Pebbles et Bamm-Bamm c 4 Robin Fusée c 7-10 Les champions c 8 Word of Life c 11-13 Roquet, belles oreilles c 12 The Waterville Gang c	9.45	5 Test Pattern & Music c
------	--	------	---	------	--	------	---------------	------	-----------------------	------	--	------	--------------------------	------	--	------	--------------------------

les films

VENDREDI 13 JUIN 1975

7.30	(4) En Première: "Sursis pour une nuit". Drame traitant de psychologie réalisé aux Etats-Unis en 1967 par R. Gist avec la participation de Stuart Whitman, Eleanor Parker et Janet Leigh. - Les ennuis d'un reporter de la télévision américaine qui a accusé la police d'être de connivence avec la mafia. c	7.30	(7) (10) Comédie Musicale: "Sous le ciel bleu d'Hawaï". E.-U. Comédie musicale réalisée en 1961 par N. Taurog avec Elvis Presley, Jean Blackman et Angela Lansbury. - Pour prouver son indépendance, le fils d'un riche planteur s'engage comme guide dans une agence de tourisme. c	8.00	(3) Friday Movie: programme double: "One more time". Sammy Davis jr, Peter Lawford et Leslie Sands jouent dans cette comédie policière de J. Lewis réalisée en Grande-Bretagne en 1969. - Un directeur de club emprunte le nom de son riche frère jumeau lorsque ce dernier est supprimé. c	8.30	(12) Friday Movie: "The desperate miles". Drame réalisé aux Etats-Unis en 1975 par D. Haller avec Tony Musante, Joanna Pettet et Peope Serna. - Pour aller l'opinion publique, un blessé de guerre entreprend de se rendre de Los Angeles à San Diego en chaise roulante. c	11.05	(4) Ciné-4: "Nefertiti reine du Nil". R. 1961, aventures de F. Cerchio avec Jeanne Crain, Edmund Purdom et Vincent Price.
------	---	------	--	------	---	------	---	-------	---

Capitalisme et multinationales sont les cibles de la Conférence internationale de solidarité ouvrière

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — C'est sous le thème de la lutte à l'impérialisme capitaliste, et son accroissement, les multinationales, que s'est ouverte, hier à Montréal, la Conférence internationale de solidarité ouvrière à laquelle participe des délégations de plus d'une vingtaine de pays.

Tour à tour, des délégués de l'Amérique latine, du monde arabe, de l'Afrique australe et du Québec sont venus dénoncer les manœuvres du capitalisme qui n'hésite pas à utiliser la force pour asservir des peuples et exploiter leurs richesses naturelles et leurs travailleurs.

Le premier orateur à prendre la parole devant les quelque 600 participants à cette conférence, M. Rafael Gumucio (coordonnateur du parti de Salvador Allende, l'Unité populaire) a invité les forces progressistes continentales à se regrouper pour faire échec à "l'impérialisme américain" et au "facisme" qui s'est installé dans son pays et un peu partout en Amérique latine.

Selon l'ex-leader politique

Mort du frère de MacEachen

FORT LEE, (PC) — Le Dr John MacEachen, âgé de 60 ans, frère du ministre canadien des Affaires extérieures Allan MacEachen, a glissé et est tombé d'une hauteur de 350 pieds, mardi, en se promenant sur les falaises qui surplombent la rivière Hudson.

Le Dr MacEachen, qui vivait à Fort Lee, en face de la ville de New York, était professeur d'anglais et de littérature comparée, à l'université Fairleigh Dickinson, à Teaneck, depuis plusieurs années.

Il avait sa résidence non loin des falaises, connues dans la région sous le nom de Palisades.

Le Dr MacEachen était né à Inverness, N.-E., et était resté célibataire.

chilien (aujourd'hui exilé en France), le cas du Chili et de la majorité des peuples d'Amérique latine "qui vivent sous le joug de la dictature faciste, instrument de l'impérialisme, ne peuvent être considérés comme des cas isolés provenant de causes conjoncturelles".

M. Gumucio estime que les récentes déclarations du président Ford relativement à la participation américaine au renversement du gouverne-

ment Allende sont un indice que les Américains "vont intervenir partout où leurs intérêts sont menacés". Le président américain n'a en effet pas nié que les Etats-Unis, par le biais de la CIA et de multinationales comme ITT, sont intervenus au Chili et que cette intervention convenait au Chili et aux intérêts américains.

De leur côté, les porte-parole du monde arabe et de l'Afrique du Sud ont égale-

ment identifié l'impérialisme capitaliste comme le principal ennemi des travailleurs et de la plupart des pays en voie de développement. Principal obstacle également à une indépendance nationale et à une reprise en main des richesses nationales.

L'impérialisme au Québec

Par ailleurs, le président de la Conférence internationale de solidarité ouvrière, Michel Chartrand, a souligné que les Québécois sont "bien placés pour discuter de l'im-

périalisme et du capitalisme" puisque nous sommes encore "un pays en voie de développement triplement colonisé, quoique blanc".

Pour sa part, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a proposé d'opposer à "la solidarité internationale du capital" la "solidarité internationale des travailleurs".

Selon M. Charbonneau, ce sont les mêmes capitalistes et les mêmes multinationales (ITT, Firestone, l'Alcan, etc.)

qui "exploitent" le Québec, les pays d'Amérique latine, et la plupart des pays du Tiers Monde.

M. Charbonneau dit espérer que la CISO permettra aux travailleurs québécois de s'ouvrir les yeux sur la "véritable nature de l'exploitation capitaliste et des rouages politiques qui la soutiennent". D'autant plus, estime le leader syndical québécois que "l'impérialisme américain" fait du Canada une "force sous-impériale qui blanchit le capital américain

investi à travers le monde par l'intermédiaire de corporations multinationales établies au Canada (Falconbridge, Alcan, Inco, Brascan, etc.)".

De son côté, le secrétaire général de la CSN, M. Jean Thibault, a soutenu qu'à l'heure "où s'organise et frappe la répression ouvrière" au Québec, les travailleurs québécois auraient avantage à prendre exemple sur les travailleurs de ces pays où des travailleurs poursuivent la lutte pour la

défense de leurs droits au risque de leur vie.

M. Thibault a dit espérer que le témoignage des délégués étrangers à la CISO vont "nous aider à trouver le courage de diffuser et à propager la violence de la vérité, vérité que le système essaie de plus en plus de nous cacher".

La conférence doit d'ailleurs se poursuivre aujourd'hui et aborder les différents aspects de l'impérialisme au Québec et dans le Tiers Monde.

ENTRE NOUS
Marie Robert

Québec le 13 juin C'EST LE TEMPS DES SALADES... c'est le temps de se régaler des produits frais cultivés localement et que l'on trouve chaque jour au MAGASIN DOMINION. Dominion achète des produits du pays: laitue pommée ou en feuilles, romaine, escarolle et bien d'autres encore, ainsi que céleri, oignons, poivrons, tomates, etc. et les place immédiatement dans les réfrigérateurs. Même les compartiments à fruits et légumes sont réfrigérés... ce qui assure la fraîcheur et le croquant des aliments. Et le complément idéal à toutes ces crudités c'est bien la sauce à salade Richello de Dominion!

CE N'EST PAS FACILE D'AVOIR LE SOURIRE quand on a mal aux pieds. Et comme beaucoup de gens souffrent du mal de pied, je suggère l'emploi de KUROTEX du Dr SCHOLL... le moyen facile et simple de redonner du confort aux pieds. Kurotex est un coussinet imperméable, auto-adhésif en moleskine de couleur chair. Pour obtenir un prompt soulagement de la douleur causée par la friction du soulier sur les cors, callosités, oignons, points sensibles etc., vous taillez un morceau de Kurotex et vous l'appliquez à l'endroit sensible. Kurotex du Dr Scholl est en vente dans tous les bons magasins. Essayez-le et garder votre sourire.

PARTOUT OU L'ON VA on entend quelqu'un se plaindre du mal de dos. A moins d'en avoir souffert soi-même il est difficile d'imaginer comme c'est pénible. Heureusement, il y a un produit qui aide des millions de gens depuis des années... les PILLULES DODD'S POUR LES REINS. La cause du mal de dos et la sensation de fatigue sont souvent dues à une irritation des voies urinaires. Les pillules Dodd's pour les reins contiennent des ingrédients qui apportent un soulagement en stimulant les reins, ce qui soulage le mal de dos et la sensation de fatigue. Faites l'essai des pillules Dodd's pour les reins — en vente à tous les rayons de pharmacie.

NOUS ATTENDONS TOUS L'ETE AVEC IMPATIENCE! Même si nous savons que la grande chaleur peut bouleverser nos habitudes alimentaires, nous nous régalerons de fruits et de légumes frais. Parfois cela peut provoquer la nausée et la diarrhée. C'est pourquoi j'ai toujours de L'EXTRAIT DE FRAISES DES CHAMPS DU DR FOWLER sous la main. De goût agréable et à base d'herbages et de racines, l'Extrait du Dr Fowler soulage nausée et crampes et restaure l'équilibre de l'intestin. L'Extrait du Dr Fowler ne constitue pas et soulage et apaise les maux de adultes et des enfants. Assurez-vous d'avoir à portée de la main pendant tout l'été de l'Extrait du Dr Fowler.

VENTE D'ETE

Pollack

• Mail St-Roch • Sainte-Foy
• Galeries Chagnon, Lévis

MINI-BUDGET sous-sol Mail St-Roch seulement

Tricot de Polyester lavable à la machine

Rég. 29.99

19⁹⁷

Voici 3 ensembles ravissants pour un été sans souci. Entretien facile, laver et sécher à la machine. Choisissez votre modèle préféré en marine, jaune, limette ou pastel bleu. 12 à 18 ans.

Mail St-Roch seulement, rayon 820, sous-sol.

Maillots de qualité à prix imbattables

A. FILLETES, grandeurs 8 à 12 ans. Rég. 5.00
Maillot de coupe impeccable en 100% nylon. Poitrine et gousset doublé. Corsage rouge et culotte marine avec garniture contrastante.
2⁹⁹
Mail St-Roch, vêtements fillettes, rayon 550, 3e étage.
Sainte-Foy, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

B. GARÇONS, grandeurs 8 à 16 ans. Rég. 2.49
Coupe tout confort avec taille à cordon coulissant et jambes élastiques. Imprimés variés.
2⁴⁹
Mail St-Roch, confection garçons, rayon 660, 3e étage.
Sainte-Foy et Lévis, étage supérieur.

C. et D. POUR BAMBINS, maillots taillés dans un doux tissu d'acétate qui sèche rapidement. Imprimés variés. Modèles pour garçons 3 à 6X et fillettes 4 à 6X. Rég. 1.99
1⁹⁹
Mail St-Roch, pouponnière, rayon 430, 3e étage.
Sainte-Foy, rez-de-chaussée, Lévis, étage supérieur.

PARLONS ARGENT

Payez vous trop cher pour ce que vous devez?

COMPAREZ nos taux de pourcentage annuel avec ceux de tout contrat que vous pourriez avoir en ce moment. Ceci pourrait vous épargner des dollars puisque la plupart des prêteurs chargent le même taux d'intérêt, que vous empruntiez \$1,500.00 ou \$7,500.00.

Voici quelques comparaisons montrant comment le Crédit Commercial peut réduire votre coût d'emprunt:—

	Montant du prêt	Coût du prêt	Versement mensuel	Montant à rembourser	Période de remboursement (mois)	Taux d'int. annuel
Prêteur XYZ	\$3,000.00	\$1,462.65	\$106.25	\$4,462.65	42	24.00%
Crédit Commercial	\$3,000.00	\$1,254.75	\$101.30	\$4,254.75	42	20.90%
Prêteur XYZ	\$4,500.00	\$2,541.60	\$146.70	\$7,041.60	48	24.00%
Crédit Commercial	\$4,500.00	\$2,061.54	\$136.69	\$6,561.54	48	19.90%

Ces tableaux comparatifs vous donnent une idée de l'argent que notre structure de taux peut vous épargner. Différentes périodes de remboursement et montants sont disponibles.

APPELÉZ-NOUS AUJOURD'HUI POUR SAVOIR COMBIEN VOUS POUVEZ ÉPARGNER

LE PLAN DU CRÉDIT COMMERCIAL LIMITÉE

Québec (Limoulou) — 523-3rd Avenue, Téléphonez 529-9596
Québec (Charlesbourg) — 147 Ouest Rue Des Chenes, Téléphonez 628-2101
Québec (Ste Foy) — 977 Rte De L'Eglise, Téléphonez 651-2321
Jonquière — 262 rue St-Dominique, Téléphonez 547-4786

Venez chercher votre convertisseur métrique GRATUIT.
Tous sujets à changement sans préavis.